



Comptables
agréés
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1341-2004 11 10

Voir au-delà
des **chiffres**





**Comptables
agréés
du Québec**

Ordre des comptables agréés du Québec

680, rue Sherbrooke Ouest
18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : (514) 288-3256
Sans frais : 1 800 363-4688
Télécopieur : (514) 843-8375
Courriel : info@ocaq.qc.ca
Site Web : www.ocaq.qc.ca

MISSION • VISION

des comptables agréés et de l'Ordre

MISSION DES COMPTABLES AGRÉÉS

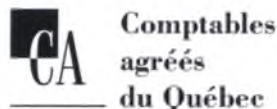
Notre mission consiste à faciliter la prise de décisions et à améliorer la performance organisationnelle grâce à notre expertise en gestion financière, en certification et dans d'autres domaines spécialisés. Nous agissons avec intégrité et objectivité, et nous nous engageons à rechercher l'excellence et à servir l'intérêt public.

VISION DES COMPTABLES AGRÉÉS

Nous serons les chefs de file en matière de création, de validation et d'interprétation des informations qui servent à mesurer et à améliorer la performance organisationnelle, et nous représenterons le choix qui s'impose pour tous ceux qui ont besoin de services de gestion financière, de certification et d'autres services spécialisés.

MISSION DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

L'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus comme des chefs de file pour leurs compétences en information décisionnelle et en certification, leur objectivité et leur intégrité et qu'ils soient au cœur de la prise de décisions visant à améliorer la performance des organisations.



M^r Jacques Dupuis
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

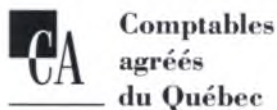
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel
de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le
31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
distingués.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2004



Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de
l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le
31 mars 2004.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2004



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de
l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice
clos le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma
considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois
professionnelles,

Marc Bellemare
Québec, août 2004

TABLE

des matières

Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Activités 2003-2004 de l'Ordre selon les orientations stratégiques	6
Membres du Bureau et comités spéciaux	12
Rapport du Comité de vérification	13
États financiers	14
Tableau des membres	25
Rapport du syndic	26
Rapports des comités statutaires	
Arbitrage des comptes des membres	27
Discipline	28
Fonds d'indemnisation	30
Formation professionnelle	31
Inspection professionnelle	32
Révision des plaintes	34
Personnel de l'Ordre	35
Rapports des comités et des regroupements régionaux	36

MESSAGE

du président du Conseil et du président et chef de la direction



Claude Gauvin, FCA
Président du Conseil

Daniel McMahon, FCA
Président et chef de la direction



Au cours de la dernière année, les comptables agréés du Québec ont travaillé activement à la mise en place et à la consolidation de mesures visant à maintenir la protection du public et à renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers. Parmi ces mesures, l'une des plus importantes est la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), qui est chargé de la surveillance des cabinets de vérification de sociétés ouvertes. Le Conseil est maintenant bien établi et reçoit une excellente collaboration de la part des cabinets concernés. En plus d'avoir travaillé à sa création, nous nous sommes également engagés dans la voie d'une réelle coopération afin de permettre au CCRC d'atteindre ses objectifs pour ce qui est du respect du cadre réglementaire québécois.

Toujours dans le but de renforcer la confiance, l'Ordre a participé avec les autres ordres provinciaux de CA du Canada à la révision des règles touchant l'indépendance. La révision de ces règles est un élément crucial du plan adopté par les CA pour faire face aux enjeux actuels de l'exercice de la profession à l'échelle nationale et internationale. Les nouvelles règles reprennent le cadre conceptuel de la norme mondiale établie par l'International Federation of Accountants (IFAC) et intègrent les exigences les plus récentes de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis concernant les sociétés ouvertes. Elles définissent les obligations en matière d'indépendance que doit observer le comptable agréé qui exécute une mission d'examen ou de vérification et exigent que celui-ci identifie et élimine toute menace à son indépendance. Ces règles, qui sont entrées en vigueur dans les autres provinces en janvier dernier, ont dû suivre le cheminement prescrit par le cadre légal québécois et sont en voie d'être incorporées au *Code de déontologie des comptables agréés* du Québec. Afin d'assurer autant que possible l'uniformité des règles déontologiques que doivent respecter tous les comptables agréés du pays, ce projet a été traité en priorité et a monopolisé beaucoup de ressources au sein de l'Ordre.

En adoptant de telles mesures, la profession montre à quel point elle tient à s'acquitter avec rigueur et rapidité de ses responsabilités et confirme avec éloquence toute la pertinence du principe d'autoréglementation en vigueur au Canada.

Du côté de la relève, la performance remarquable des candidats du Québec à l'EFU de 2003, illustrée par un taux de réussite de 74 % chez les candidats en première tentative, nous place au-dessus de la moyenne canadienne pour une quatrième année consécutive. Cette excellente performance est une source de fierté d'autant plus grande que les candidats étaient soumis

pour la première fois à une évaluation uniforme entièrement basée sur la *Grille de compétences des CA*. Ces résultats couronnent donc les efforts que nous déployons depuis plusieurs années pour faire en sorte que notre Programme de formation professionnelle réponde aux exigences de la nouvelle Grille. Il s'agissait là d'un défi pour toutes les provinces et le Québec l'a relevé avec succès.

La réflexion stratégique entreprise par la profession canadienne afin de faire face aux défis actuels et assurer son développement constitue un autre dossier majeur ayant retenu notre attention cette année.

L'initiative de cette démarche de planification stratégique relève du Conseil des directeurs généraux (CDG), qui réunit les directeurs généraux de tous les ordres provinciaux de CA et de l'ICCA. À l'été 2003, le CDG a formé un groupe de travail composé de représentants des ordres provinciaux ainsi que de l'ICCA. Ce groupe de travail est chargé d'élaborer un plan stratégique pour la profession identifiant les segments des marchés financiers et commerciaux où les CA veulent se démarquer comme chefs de file.

La première tâche à laquelle s'est attaqué ce groupe de travail a été de relever les facteurs environnementaux qui influenceront directement sur le développement de notre profession. En plus d'examiner les études et les données disponibles, le groupe de travail a rencontré plus d'une centaine de CA de tous les secteurs dans le cadre de neuf groupes de discussion organisés partout au pays. Il a également sollicité l'opinion de hauts dirigeants, d'employeurs et de clients de CA, ainsi que de chasseurs de têtes spécialisés en finance et comptabilité. L'analyse des informations recueillies a permis de dresser un certain nombre de constats et de cerner les éléments qui influent sur notre développement. Parmi ces facteurs, se trouvent, notamment, les changements démographiques et le vieillissement de la population, qui entraîneront dès 2008 une diminution de nos effectifs; la concurrence des autres titres professionnels face aux clients, aux employeurs et à la relève; la mondialisation de la profession comptable; l'impact des scandales financiers sur les CA, sur l'opinion publique et sur l'attitude des clients et, finalement, la diversité des marchés. Si ces facteurs posent des défis de taille, ils offrent également de nombreuses opportunités.

Le groupe de travail a procédé à une analyse détaillée du marché des CA, de ses frontières et de ses segments. Il a évalué le potentiel de croissance et la concurrence dans chacun de ces segments, de même que les facteurs clés de réussite et les

avantages concurrentiels dont nous disposons. Grâce à cette analyse, il a pu élaborer des recommandations et proposer des initiatives stratégiques qui seront soumises prochainement à l'approbation des dirigeants de la profession.

Cet exercice de planification stratégique a déjà eu pour effet de renforcer l'esprit de collaboration entre tous les acteurs prenant part à la démarche. Un vent de renouveau souffle sur notre profession qui deviendra encore plus compétitive grâce à des programmes et à des services à valeur ajoutée pleinement reconnus. Ce faisant, elle sera plus attrayante pour les candidats les plus prometteurs.

Autre initiative majeure susceptible de modifier en profondeur nos structures et nos façons de faire : l'unification de la profession comptable. Pendant l'exercice, deux démarches ont été amorcées en parallèle.

Au niveau canadien, les CA et les CMA mènent des discussions depuis l'été 2003 et, au Québec, les CA, les CMA et les CGA ont entrepris des pourparlers depuis quelques mois à l'égard d'un projet de regroupement des trois ordres.

Bien que ces démarches aient été entreprises de façon indépendante l'une de l'autre, le projet de regroupement des titres comptables doit être examiné à la lumière de certains des constats qu'a dressés le groupe de travail du CDG. Les défis posés par le plafonnement appréhendé de nos effectifs, par la concurrence des autres titres professionnels et par la mondialisation de la profession comptable militent en faveur d'un regroupement des titres. L'existence au Canada d'un grand nombre d'organismes et de structures associés à la profession comptable est source de confusion et affaiblit notre voix sur la scène internationale.

Nous devons également reconnaître que l'exclusivité de l'exercice de la vérification dont jouissent encore les comptables agréés dans certaines provinces est de plus en plus précaire. Jusqu'à tout récemment, il ne restait que trois provinces importantes où les comptables agréés avaient encore une forme d'exclusivité de l'exercice de la vérification, à savoir l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Les deux premières sont en voie de réviser leurs règles et, au Québec, l'Office des professions mène une étude visant à déterminer les compétences requises pour exercer la vérification des états financiers des entreprises. Bien que la Cour d'appel du Québec ait confirmé la validité de l'article 24 de la *Loi sur les comptables agréés*, qui réserve aux CA l'exclusivité de la comptabilité publique, elle a indiqué dans son jugement qu'il n'appartient pas aux tribunaux de décider de l'opportunité ou de la sagesse de mesures législatives. L'Assemblée nationale a tous les pouvoirs pour fixer ou modifier les contraintes légales encadrant l'exercice d'une profession et les pressions pour que d'autres professionnels comptables soient autorisés à faire de la vérification sont fortes.

Le projet de regroupement des titres comptables arrive à un moment opportun puisque l'unification aurait un impact positif sur ces facteurs et permettrait de répondre à plusieurs des défis auxquels notre profession est confrontée. Il s'agit d'un projet résolument tourné vers l'avenir qui permettrait de renforcer le développement de règles et de normes déontologiques du plus haut niveau, reconnues internationalement et concordant avec l'évolution et les besoins du marché. C'est une occasion exceptionnelle de doter le Québec d'une profession comptable forte, répondant aux attentes les plus élevées du public et offrant aux jeunes les plus prometteurs un accès unique à la profession. Ces jeunes évolueront par la suite au sein d'une profession dont les valeurs communes, les règles déontologiques et la formation continue favoriseront la poursuite de l'excellence. Le nouvel ordre professionnel serait l'un des plus importants et offrirait une foule de possibilités de carrière à une relève hautement qualifiée, rendant ainsi la profession encore plus attrayante pour les étudiants en période de choix de carrière.

Les membres des trois ordres seront appelés à s'exprimer par voie de scrutin sur l'avenir de leur profession. Nous croyons sincèrement qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble de l'information pertinente et en avoir fait une évaluation rigoureuse, les membres de l'Ordre conviendront que cette démarche commune et conjointe constitue une opportunité historique pour l'avenir de la profession comptable au Québec.

En terminant, nous souhaitons offrir nos remerciements et rendre hommage à Gérard Caron, FCA, président-directeur général de l'Ordre de juillet 1995 à décembre 2003. La liste de ses réalisations à la direction de l'Ordre est impressionnante.

Homme d'engagement et instigateur d'une modernisation sans précédent des structures et des processus d'affaires de l'Ordre, Gérard Caron s'est acquitté de son rôle avec un professionnalisme qui suscite l'admiration de tous ses collègues ainsi que le respect des 16 800 comptables agréés du Québec. Son grand dévouement a permis que la transition à la direction générale s'effectue de façon très harmonieuse grâce, entre autres, à une transmission exceptionnelle de connaissances et de compétences. Nous souhaitons donc à Gérard Caron une longue retraite bien remplie et espérons qu'il pourra réaliser tous les projets qu'il a dû mettre de côté au fil des ans.

Finalement, nous souhaitons remercier les membres du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien et leur participation aux travaux de l'Ordre. Nous voulons aussi remercier chaleureusement les bénévoles qui donnent si généreusement de leur temps et de leur énergie aux activités de l'Ordre. Merci, enfin, à l'équipe de direction et au personnel pour leur dévouement et leur efficacité.

AXE 1 POSITIONNER LES CA COMME DES ACTEURS INCONTOURNABLES AU CŒUR DE LA PRISE DE DÉCISIONS D'AFFAIRES

- 1.1 Augmenter la présence publique de la profession au Québec dans les domaines reliés à la performance des organisations
- 1.2 Mettre l'accent dans nos messages publics sur le rôle du CA au cœur de la prise de décisions ainsi que sur la compétence, l'intégrité et l'objectivité des membres de la profession et souligner la capacité des CA de trouver les meilleures solutions novatrices
- 1.3 Offrir aux membres de l'Ordre de plus en plus de formation continue et de produits et services orientés vers la mesure de la performance et la prise de décisions pour l'amélioration de la performance
- 1.4 Œuvrer conjointement avec les autres instituts de CA afin de faire reconnaître par le marché le rôle prépondérant des CA dans la prise de décisions d'affaires

Tout au long de l'année, nous avons persévéré dans nos efforts pour faire valoir les initiatives de notre profession visant à renforcer la protection du public et à accroître la confiance envers les marchés financiers. La mise sur pied du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'adoption de nouvelles règles sur l'indépendance du vérificateur ont particulièrement retenu notre attention et ont fait l'objet de présentations auprès des groupes concernés. Lors des nombreux événements où ils ont été invités à prendre la parole, les membres des instances et de la direction de l'Ordre ont réaffirmé avec constance la rigueur professionnelle dont font preuve les CA et rappelé les initiatives de la profession pour éviter que se produisent ici des scandales financiers similaires à ceux survenus aux États-Unis ces dernières années.

L'Ordre a également investi beaucoup d'énergie à promouvoir la compétence des comptables agréés auprès des gens d'affaires et du public par la mise en œuvre d'activités de communication et de placements média. Soulignons notamment la campagne « Le CA au cœur de la prise de décisions », diffusée dans les magazines d'affaires d'octobre à mai derniers, qui mettait en lumière la valeur ajoutée qu'apporte aux entreprises la diversité des compétences des CA pour mesurer et améliorer la performance organisationnelle. Par ailleurs, l'Ordre a soutenu les regroupements régionaux de comptables agréés dans leurs efforts de visibilité et participé activement à la campagne nationale de promotion des résultats à l'EFU de 2003.

Nous avons incité nos membres à promouvoir la diversité de leurs compétences en les proposant comme participants ou conférenciers lors d'activités ciblées. À titre d'exemple, nous avons réédité l'*Opération impôts CKAC-CA*, un service radio-phonique d'information publique qui met en valeur l'expertise des CA en matière de fiscalité. Nous avons aussi finalisé et distribué trois brochures d'information qui mettent l'accent sur la compétence, l'intégrité et l'objectivité des CA, sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer au cœur de la prise de

décisions d'affaires, ainsi que sur le rôle de l'Ordre en matière de protection de l'intérêt public.

Nous avons également terminé au cours de l'année la refonte de notre site Internet et amélioré les communications avec nos membres en créant le bulletin *Inf@CA*, qui remplace *BilanExpress*. Nous avons offert toute l'assistance et l'information nécessaires pour permettre aux CA de s'orienter vers la mesure de la performance et la prise de décisions d'affaires, et mené des activités de vigie sur l'évolution de la profession et du monde des affaires.

Au plan national, nous avons maintenu très active notre collaboration avec l'ICCA et les ordres provinciaux. L'Ordre s'est engagé avec beaucoup d'enthousiasme au sein du Groupe de travail créé par le Conseil des directeurs généraux chargé d'élaborer un nouveau plan stratégique pour l'ensemble de la profession canadienne. Ce groupe de travail s'est employé à définir les facteurs environnementaux qui influenceront le développement de notre profession. Plafonnement, voire diminution de nos effectifs, concurrence des autres titres auprès des employeurs, des clients et de la relève, mondialisation, effets des scandales financiers, etc., autant de problématiques qui agissent directement sur l'évolution de notre profession. À la lumière de cette analyse, le Groupe de travail a cerné les secteurs des marchés financiers et commerciaux dans lesquels les CA devraient être des chefs de file et proposé des orientations claires et adaptées à leur situation sur ces marchés.

AXE 2 ÉLARGIR LA GAMME DES COMPÉTENCES ET DES SPÉCIALITÉS RECONNUES AUX CA

- 2.1 Assurer une présence active au sein de la profession au niveau canadien pour mettre en place et promouvoir les spécialités qui répondront aux besoins du marché
- 2.2 Œuvrer conjointement avec nos partenaires universitaires pour faire reconnaître par des diplômes appropriés les compétences des CA dans les champs de spécialisation désirés
- 2.3 Tenir les membres informés sur les développements des affaires au niveau international et les nouveaux champs d'expertise en information décisionnelle et leur proposer de la formation continue, des outils et des services qui les aideront à développer les nouvelles compétences et les habiletés de gestion dont ils ont besoin
- 2.4 Tenir les membres informés sur les développements des nouvelles technologies de l'information et des communications et leur offrir la formation continue et les produits et services qui leur permettront de développer leurs compétences dans ce domaine et de s'approprier l'Internet et les outils de commerce électronique

Au cours du dernier exercice, la direction Formation continue a mis en œuvre son plan d'affaires pour 2003-2005, qui comprend notamment une nouvelle approche en matière de communication et de marketing et une nouvelle grille tarifaire. Avec 2 200 passes de saison vendues et 16 000 inscriptions à des cours, les activités de formation continue connaissent encore et toujours une grande popularité. Le programme offre plus de 200 cours, dont environ 100 nouveautés. La direction Inspection et pratique professionnelle a d'ailleurs contribué à enrichir le programme en élaborant un cours sur l'inspection professionnelle.

Comme par les années antérieures, le catalogue des cours de formation a été préparé en collaboration avec des «supermentors» chargés de conseiller le Comité sur les activités de formation continue à propos des cours à offrir dans chaque domaine. Depuis quelques années, nous avons bonifié notre programme de formation continue en nous associant avec divers partenaires et institutions d'enseignement. La réaction des membres à ce type de partenariat étant très favorable, d'autres ententes ont été conclues et de plus en plus de cours en association sont maintenant présentés dans le catalogue.

Une nouveauté en 2003-2004 : la formation à distance. L'Ordre, en collaboration avec les ordres de CA des autres provinces, a offert à ses membres la possibilité de suivre les cours *CICA Handbook Accounting Refresher*, *Perfectionnement en comptabilité*, et *Auditing Refresher* à distance. Plusieurs membres ont adopté cette nouvelle façon de tenir leurs connaissances à jour, et ces trois cours figureront de nouveau au programme de formation à distance l'an prochain.

Par ailleurs, l'Ordre décerne les titres de CA•TI et CA•EJC aux CA qui répondent aux exigences rigoureuses établies respectivement par l'Alliance pour l'excellence en technologies de l'information et l'Alliance pour l'excellence en juricomptabilité, et approuvées par le Bureau. Il n'est pas encore permis aux CA de se présenter comme spécialistes au Québec, mais ces nouveaux titres professionnels représentent déjà une garantie d'excellence et nous avons élaboré des mesures transitoires permettant aux CA•TI et CA•EJC québécois d'afficher leur titre en attendant la mise en place d'un règlement sur les spécialités.

AXE 3 ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL AUX NIVEAUX PROVINCIAL ET CANADIEN POUR FAVORISER L'ADAPTATION CONSTANTE DE NOTRE PROFESSION À SON ENVIRONNEMENT

- 3.1 Accentuer la présence de l'Ordre auprès des pouvoirs publics pour faire alléger le cadre légal et réglementaire québécois tout en renforçant la protection du public
- 3.2 Faire évoluer les mécanismes de protection du public pour refléter la nouvelle réalité professionnelle des CA dans le respect des valeurs fondamentales de notre profession et de façon harmonisée au niveau canadien
- 3.3 Procéder aux changements nécessaires pour reconnaître les spécialités dans les règlements touchant la profession au Québec
- 3.4 Assurer une forte présence de la profession québécoise auprès des autres ordres provinciaux de CA et de l'ICCA et y encourager l'exercice d'un leadership qui favorisera l'évolution de la profession au niveau canadien dans le sens du marché

Toujours dans l'optique de la protection de l'intérêt public, nous avons poursuivi notre participation au sein du groupe de travail sur l'allègement réglementaire mis en place par l'Office des professions du Québec et nous avons participé avec nos homologues des provinces et du Canada à la révision des normes sur l'indépendance des vérificateurs. Ces nouvelles règles harmonisées sont en vigueur dans les autres provinces depuis janvier dernier et l'Ordre a mené à bien les démarches que prescrit le système professionnel québécois en vue de les intégrer au *Code de déontologie des comptables agréés*.

À la suite de l'adoption, en 2003, du *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*, l'Ordre a soutenu les cabinets qui souhaitaient opérer la transition vers les formes de regroupement en société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou en société par actions (SPA). Nous avons informé nos membres au sujet des conditions d'accès à ces nouvelles formes de regroupement et de l'application du *Règlement sur l'exercice en société*. Environ 250 demandes d'accès à l'une ou l'autre de ces formes ont été reçues et, après validation, 101 sociétés ont été enregistrées conformément au Règlement. Nous avons aussi travaillé de concert avec les assureurs pour faire en sorte que les membres et leurs sociétés bénéficient d'une couverture conforme aux exigences du Règlement. Finalement, l'Ordre a collaboré avec le Barreau et la Chambre des notaires au sein d'un groupe de travail chargé de résoudre les problèmes liés à la conciliation et à l'arbitrage de comptes dans le cadre de l'exercice en société.

La direction Affaires juridiques a poursuivi son travail de maintien et de renforcement de la protection du public en recevant et en traitant les dénonciations de pratique illégale. Pour l'exercice 2003-2004, 20 dossiers de pratique illégale de la profession ont été ouverts, huit plaintes ont été portées (pour lesquelles six condamnations ont été obtenues), cinq mises en demeure ont été transmises et un dossier est encore sous enquête. Parmi les 24 causes reportées de l'an dernier, deux sont encore en suspens.

Nous avons accompli les démarches nécessaires dans le cadre de l'action en nullité entreprise par des CGA, qui a connu son dénouement par un rejet en cour d'appel peu après la fin de l'exercice. Malgré ce rejet, il est indiqué dans le jugement : «[...] il n'appartient pas aux tribunaux de décider de l'opportunité ou de la sagesse de mesures législatives [...]». Ce passage signifie que l'Assemblée nationale a tous les pouvoirs lorsqu'elle fixe ou modifie des contraintes légales relatives à l'exercice d'une profession.

L'Ordre a aussi poursuivi sa contribution à la mise en place du CCRC, notamment en ce qui a trait à l'harmonisation des processus d'inspection et à la rédaction de nouvelles règles.

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a répondu à un nombre croissant de demandes d'information et de plaintes disciplinaires. Il a dû s'ajuster au fait que les CA portant les titres CA•EJC et CA•TI font l'objet de nouveaux types de plaintes et que les membres MAGIE sont, eux aussi, visés par un nombre croissant de plaintes.

L'Ordre a terminé la mise à jour de ses mécanismes et outils d'inspection professionnelle en diffusant l'information nécessaire aux inspecteurs et aux membres du Comité d'inspection professionnelle, ainsi qu'aux membres praticiens soumis à l'inspection professionnelle. L'élargissement des domaines à inspecter a nécessité le recrutement de nouvelles ressources contractuelles et permanentes. Un groupe de travail chargé d'établir une philosophie et une nouvelle méthode pour l'inspection des services de fiscalité a été mis sur pied pour aider le Comité de l'inspection professionnelle à proposer au Bureau de l'Ordre les modifications à apporter à son programme général d'inspection.

AXE 4 ASSURER À NOTRE PROFESSION UNE RELÈVE COMPÉTENTE ET EN NOMBRE SUFFISANT

- 4.1 Prendre une place prépondérante dans la mise en place au niveau canadien de nouveaux mécanismes d'évaluation des candidats qui reflètent la nouvelle *Grille de compétences des CA* et l'excellence de notre profession en certification
- 4.2 Poursuivre la collaboration avec les universités pour faire évoluer les programmes de formation conformément à la *Grille de compétences des CA* et faire reconnaître cette formation par des diplômes appropriés
- 4.3 Œuvrer conjointement avec les partenaires universitaires de l'Ordre et l'ICCA pour amener la mise en place d'un cheminement de formation professionnelle clair et attrayant qui tire profit de la spécialisation
- 4.4 Promouvoir notre profession, de concert avec les partenaires de l'Ordre dans la formation des candidats, pour que les candidats potentiels perçoivent les comptables agréés comme les acteurs incontournables dans la prise de décisions d'affaires
- 4.5 Faire évoluer les règles touchant le stage pour refléter la nouvelle *Grille de compétences des CA* et permettre aux candidats d'acquérir, en plus des compétences nécessaires en certification, des compétences dans les divers domaines où œuvre notre profession

En 2003, les candidats à la profession ont été soumis pour la première fois à une évaluation uniforme entièrement basée sur la *Grille de compétences des CA*. Avec un taux de réussite de 74 % pour les candidats qui en étaient à leur première tentative, le Québec a enregistré des résultats à l'EFU nettement supérieurs à la moyenne canadienne. 17 candidats québécois ont raflé une mention d'honneur et deux d'entre eux ont obtenu une médaille d'or pour leur brillante performance. L'Ordre a offert aux candidats figurant au Tableau d'honneur canadien une montre plaquée or gravée à leur nom avec la mention d'honneur. Nous souhaitons que cette récompense devienne une tradition au fil des ans.

Pour faciliter la préparation des candidats à la nouvelle méthode d'évaluation, des guides ont été élaborés et des ateliers de sensibilisation ont été présentés à l'intention des professeurs. Les candidats en reprise ont pu profiter d'ateliers d'information sur la nouvelle méthode d'évaluation et un nouveau cours préparatoire à l'EFU leur était offert. Près de 50 % des candidats en reprise ont suivi ce cours.

Compte tenu du nouveau système de correction de l'EFU, basé sur une appréciation de la performance dans certains champs de compétence et le remplacement du résultat chiffré par une évaluation globale « succès » ou « échec », nous avons revu l'ensemble des communications liées à la divulgation des résultats et à la procédure d'appel. Le service d'analyse critique offert aux candidats en situation d'échec ainsi que les statistiques produites à l'intention de nos partenaires universitaires ont aussi été revus. En outre, en prévision de l'EFU de 2004, l'Ordre participe aux travaux visant à permettre aux candidats l'utilisation de l'ordinateur comme outil de référence.

En collaboration avec l'Institut des CA de l'Ontario, l'Ordre a édité une nouvelle brochure promotionnelle destinée à la relève intitulée *Je ne serai pas un numéro*. Il a aussi produit un nouveau vidéo promotionnel intitulé *CA : Une carrière à choix multiples* qui met en vedette six jeunes CA de moins de 35 ans provenant du monde des affaires.

Nous avons poursuivi nos efforts pour rejoindre les jeunes des niveaux secondaire, collégial et universitaire lors de journées carrières, des salons Éducation Formation Carrière de Montréal et Éducation Emploi de Québec, par la tenue des concours *Une fois c'est un cas* et *Spécial Cas*, ainsi que par le biais des comités CA étudiants et du Congrès CA étudiants. Des nouveaux concepts ont également été élaborés, dont le projet *Les cabinets comptables en tournée : CA ROULE*, qui vise à assurer une présence accrue de CA en cabinet sur les campus universitaires, et le projet *Des CA qui groovent*, qui consiste à publier des profils de jeunes CA dynamiques. Le bulletin *Inf@relève* remplace maintenant le *Bilan Relève* et vise toujours à informer les étudiants sur les activités dans les universités et au sein de notre profession.

La Fondation des comptables agréés du Québec a tenu sa toute première campagne de financement et organisé son premier tournoi de golf en marge du Congrès de l'Ordre, en septembre. Les sommes recueillies ont permis et permettront de verser des bourses à des étudiants de tous les niveaux scolaires.

Un important exercice d'examen et d'évaluation a été effectué au cours de l'année en vue de faire agréer les programmes universitaires de deuxième cycle intégrant le Programme de formation professionnelle. Les dossiers d'autoévaluation déposés à l'Ordre par onze universités ont été analysés à la lumière des exigences de la nouvelle *Grille de compétences des CA*. Par ailleurs, un rapport d'étape faisant le point sur le Programme de formation professionnelle depuis son lancement a été soumis au Groupe d'orientation du Programme de formation professionnelle (GOPFP), puis aux membres du Comité sur la formation professionnelle.

L'Ordre a aussi collaboré à l'étude entreprise par l'Office des professions qui vise à déterminer les compétences requises pour vérifier les états financiers des entreprises.

ACTIVITÉS

2003-2004 de l'Ordre selon les orientations stratégiques

AXE 5 RENFORCER LA VALEUR AJOUTÉE QUE L'ORDRE APORTE AUX COMPTABLES AGRÉÉS ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES RESSOURCES

- 5.1 Identifier de façon continue les besoins des membres et leurs attentes à l'égard de l'Ordre
- 5.2 Mettre en place une approche ciblée systématique en matière de conception et d'offre de services aux membres et aux candidats à la profession, de communications avec eux et de promotion des activités et des services de l'Ordre
- 5.3 Augmenter de façon prioritaire la valeur ajoutée apportée par l'Ordre aux membres en affaires, au gouvernement, en industrie et dans l'enseignement (MAGIE)
- 5.4 Continuer à renforcer l'efficacité de la gestion et l'optimisation de l'utilisation des ressources en améliorant de façon continue les façons de faire et les politiques internes de l'Ordre ainsi que les mécanismes de communication et de collaboration avec les autres instituts de CA
- 5.5 Poursuivre l'intégration d'Internet comme support privilégié des communications internes et externes et de la gestion de l'Ordre
- 5.6 Collaborer avec l'ICCA pour accentuer la présence des CA du Canada sur la scène internationale et en particulier dans la francophonie

Dans le but d'optimiser la saisie et la gestion de l'information nécessaire à la communication entre l'Ordre, ses membres, les employeurs des CA et le public, nous avons amorcé une révision en profondeur de la nature et de la structure de l'information dans nos bases de données. Cette démarche de longue haleine nous amènera également à revoir et à actualiser nos processus d'affaires touchant la collecte, le traitement et la conservation de l'information sur nos membres et leurs employeurs.

Nous avons versé des ristournes de 600 000 \$ liées au régime d'assurance vie temporaire de Canada Vie. Nous avons par ailleurs renouvelé nos ententes avec TD Assurance Habitation et Auto et avec la Croix Bleue, et ce, à des taux très avantageux pour nos membres. En collaboration avec Vigilis, nous avons aussi lancé deux nouveaux produits, soit une assurance couvrant les maladies graves et un programme d'assurance collective pour les cabinets.

Dans le but de mieux informer nos membres, nous avons créé *Inf@CA*, un nouveau bulletin électronique d'information publié chaque semaine qui regroupe l'ensemble des nouvelles et des annonces touchant l'Ordre et la profession. Ce nouvel outil a permis d'augmenter l'efficacité et la portée de nos messages, tout en réduisant la quantité de documents et de canaux de communication pour contacter nos membres.

L'Ordre a poursuivi ses efforts pour offrir aux CA des services et des outils de haute qualité. Le service d'assistance technique a reçu près de 1 400 appels de la part des membres et du public. Le service d'assistance concernant le *Code de déontologie* a enregistré 955 demandes d'information.

Encore cette année, nous avons coordonné la présentation d'activités de prestige, dont la *Soirée Reconnaissance* et l'attribution du prix *Jeune CA décideur*, la *Remise des permis* et le *Gala de la réussite*. De plus, l'Ordre tenait son Congrès biennuel les 13, 14 et 15 septembre au Manoir Richelieu sous le thème «La révolution des attentes : La solution CA». L'événement a attiré plus de 400 congressistes, un taux de participation extrêmement satisfaisant. Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue durant le congrès, Claude Gauvin, FCA, a succédé à Lucette Poliquin, FCA, qui assumait la présidence du Conseil depuis septembre 2001.

Nous avons renégocié avec la Banque Nationale notre très avantageux programme financier à l'intention des CA et nous avons conclu deux nouvelles ententes de partenariat avec Osler Hoskin Harcourt SRL et Vénatus/JobWings. Ces nouveaux partenaires importants s'ajoutent à la Banque Nationale et à TD Assurance, qui appuyaient déjà l'Ordre dans la réalisation de ses activités. Les ententes ont une durée de trois ans et nous permettent de bénéficier du soutien de ces nouveaux partenaires pour offrir encore plus de services aux membres de l'Ordre, notamment en matière de recherche d'emploi et en orientation de carrière.

L'exercice 2003-2004 aura vu le retrait de la collection du *Guide des affaires* que l'Ordre publiait depuis près de dix ans. Par contre de nouvelles ententes de partenariat ont été conclues avec plusieurs maisons d'édition dont Carswell, CCH, Jurifax, Quebecor, Transcontinental, Wilson Et Lafleur et Yvon Blais. Ces ententes permettront d'offrir à nos membres toute une gamme de publications pertinentes et de grande qualité.

Nous avons terminé la refonte de notre site Internet, qui offre maintenant plus d'informations et de services, dont la possibilité de remplir le formulaire de cotisation et de payer la cotisation en ligne. Plus de 11 600 membres se sont prévalus de ce nouveau service. Nous avons également incité nos membres à favoriser l'Internet dans leurs échanges avec l'Ordre. Pour assurer un service Internet efficace et fiable, l'Ordre a procédé à l'embauche d'un directeur adjoint, Systèmes d'information, et a amélioré les processus entourant l'hébergement et la sécurité de son site Internet.

Au chapitre de la gestion des ressources humaines, nous avons négocié et conclu une nouvelle entente collective avec nos employés. L'Ordre s'est également doté d'une politique pour prévenir le harcèlement psychologique.

MEMBRES

du Bureau et comités spéciaux

Comité administratif



Philip Charles Levi,
FCA, CA•EJC



Jean-Robert Poulin, CA



Lucette Poliquin, FCA
Présidente sortante



Daniel McMahon, FCA
Président et chef de la
direction et secrétaire
général



Claude Gauvin, FCA
Président du Conseil



Michel Thérout, FCA
Vice-président du Conseil



Sylvia Ceacero*



Diane Joly, CA

MEMBRES DU BUREAU ET COMITÉS SPÉCIAUX

Comité administratif

Claude Gauvin, FCA, président du Conseil
Michel Thérout, FCA, vice-président du Conseil
Sylvia Ceacero*
Diane Joly, CA
Philip Charles Levi, FCA, CA•EJC
Jean-Robert Poulin, CA
Lucette Poliquin, FCA, présidente sortante
Daniel McMahon, FCA, président et chef de la
direction et secrétaire général

Autres membres du Bureau

José Arsenault, CA
Guy R. Brisson*
Benoit Caron, CA
Luc Charbonneau, CA
J. Marcel Daoust, FCA
Louis Doyle*
Annie Doyon, CA
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guylaine Duval, CA
Pierre Jalbert, FCA, Pl. fin.
Jean Laflamme, CA
Michel Lamarre, CA
Lise Lapierre, CA
Marcel Lemay, FCA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Claudine Lévesque, CA
Diane Racine, CA
Hélène Racine, CA
Denis Savard, CA
France Tardif, CA
Marielle Tremblay*

* Représentant(e) du public désigné(e) par
l'Office des professions du Québec

Comité des finances

Michel Thérout, FCA, président
Manon Durivage, CA
Pierre Jalbert, FCA, Pl. fin.
Jean Laflamme, CA

Comité de vérification

Denis Savard, CA, président
Michel Lamarre, CA
Claudine Lévesque, CA

Conseil des anciens présidents

Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Lévesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA
Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

RAPPORT

du Comité de vérification



Denis Savard, CA
Président

Membres du Comité

Michel Lamarre, CA
Claudine Lévesque, CA

Evelyn Paquin, CA,
secrétaire

Le Comité de vérification, dont le mandat a été mis à jour au cours de l'exercice 2001-2002, examine toute question relative aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but d'appuyer le Bureau dans ses responsabilités de surveillance. Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de la dernière année. Il a rencontré le vérificateur externe sans la présence des membres de la direction.

Le Comité révise les états financiers de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations. Il évalue l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe ainsi que l'efficacité du processus de vérification externe.

Le principe directeur étant la préservation de l'objectivité et de l'indépendance du vérificateur externe, le Comité approuve les honoraires de vérification externe. Si des honoraires importants devaient être versés au vérificateur pour des services non reliés à la vérification, ces services seraient assujettis à l'approbation préalable du Comité de vérification.

Le Comité a également la responsabilité de recommander la nomination, la reconduction ou le remplacement du vérificateur externe. Le mandat de vérification externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 a fait l'objet d'un processus de soumissions selon des critères d'admissibilité préalablement revus et mis à jour. Ce processus comprenait notamment le dépôt de soumissions écrites et des présentations devant le Comité de vérification.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA

ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Société en nom collectif de comptables agréés

Trois-Rivières, le 27 avril 2004

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,

Le président et chef de la direction et secrétaire général,

Claude Gauvin, FCA

Le 27 avril 2004

Daniel McMahon, FCA

au 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME (note 15)					
Encaisse	734 686	-	14 099	748 785	355 631
Placements temporaires (note 4)	3 625 524	700 000	-	4 325 524	3 788 277
Débiteurs (note 5)	674 742	-	309 585	984 327	773 573
Avances au Fonds d'administration générale (note 6)	-	559 219	-	-	-
Avances au Fonds d'assurance (note 6)	299 567	-	-	-	-
Frais payés d'avance	66 121	-	-	66 121	32 994
	5 400 640	1 259 219	323 684	6 124 757	4 950 475
PLACEMENTS (note 7)	6 099 099	-	3 086 321	9 185 420	8 819 512
IMMOBILISATIONS (note 8)	871 246	-	-	871 246	990 370
	12 370 985	1 259 219	3 410 005	16 181 423	14 760 357
PASSIF À COURT TERME (note 15)					
Créditeurs (note 9)	3 703 731	2 954	967 833	4 674 518	3 655 983
Produits perçus d'avance	2 596 907	-	-	2 596 907	1 762 178
Dû au Fonds d'administration générale (note 6)	-	-	299 567	-	-
Dû au Fonds d'indemnisation (note 6)	559 219	-	-	-	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	198 715	-	-	198 715	216 780
	7 058 572	2 954	1 267 400	7 470 140	5 634 941
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	338 422	-	-	338 422	423 022
DETTE À LONG TERME (notes 10 et 15)	216 776	-	-	216 776	433 556
PASSIF AU TITRE DE PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 11)	887 400	-	-	887 400	625 100
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 12)	-	-	685 968	685 968	645 900
PRODUITS REPORTÉS (note 13)	-	-	1 456 637	1 456 637	2 715 153
	8 501 170	2 954	3 410 005	11 055 343	10 477 672
SOLDES DES FONDS					
Investis en immobilisations	871 246	-	-	871 246	990 370
Affectations d'origine interne pour :					
les regroupements	331 643	-	-	331 643	378 525
l'orientation PFP	670 972	-	-	670 972	651 952
la formation continue	100 000	-	-	100 000	100 000
Non affectés	1 895 954	-	-	1 895 954	1 415 797
Fonds d'indemnisation	-	1 256 265	-	1 256 265	746 041
	3 869 815	1 256 265	-	5 126 080	4 282 685
	12 370 985	1 259 219	3 410 005	16 181 423	14 760 357

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 14 et 17)

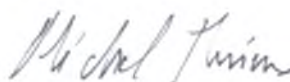
AU NOM DU BUREAU :

Le président du Conseil,



Claude Gauvin, FCA

Le président du Comité des finances,



Michel Thérioux, FCA

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	13 373 800	13 393 496	-	-	13 393 496	12 133 266
Formation continue et publications	2 853 000	3 266 507	-	-	3 266 507	2 879 451
Droits d'inspection	847 000	819 218	-	-	819 218	788 383
Droits d'examen	615 700	651 490	-	-	651 490	457 310
Activités	371 100	480 746	-	-	480 746	385 801
Revenus de placement	350 000	546 007	20 229	-	566 236	411 989
Ristourne du régime d'assurance-vie afférente à l'exercice (note 13)	-	-	-	296 345	296 345	301 292
Divers	537 800	592 233	1 163	265 430	818 826	748 551
	18 948 400	19 749 697	21 392	561 775	20 292 864	18 106 043
CHARGES (Annexe A) (note 11)						
Direction et affaires externes	1 489 900	1 324 095	-	-	1 324 095	1 221 980
Encadrement de la profession	2 402 500	2 279 236	11 168	-	2 290 404	2 314 850
Services aux membres	4 019 800	3 987 913	-	-	3 987 913	3 677 759
Accès à la profession	1 741 900	1 722 255	-	-	1 722 255	1 510 092
Administration (notes 8 et 14)	3 011 200	3 412 851	-	225 362	3 598 213	2 906 205
Services de l'ICCA (note 1)	6 151 500	6 190 176	-	-	6 190 176	6 557 042
Ristourne aux membres assurés (note 13)	-	-	-	296 345	296 345	-
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	40 068	40 068	301 292
	18 816 800	18 916 526	11 168	561 775	19 449 469	18 489 220
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	131 600	833 171	10 224	-	843 395	(383 177)

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS de l'exercice terminé le 31 mars 2004

2004

Fonds d'administration générale

	Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP*	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	990 370	378 525	651 952	100 000	1 415 797	746 041	4 282 685
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(506 185)	(343 662)	19 020	-	1 663 998	10 224	843 395
Acquisition d'immobilisations	387 061	-	-	-	(387 061)	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	296 780	-	-	(796 780)	500 000	-
SOLDE DE CLÔTURE	871 246	331 643	670 972	100 000	1 895 954	1 256 265	5 126 080

2003

Fonds d'administration générale

	Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP*	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	1 170 077	360 264	658 300	100 000	1 658 705	718 516	4 665 862
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(515 752)	(308 995)	(6 348)	-	420 393	27 525	(383 177)
Acquisition d'immobilisations	337 435	-	-	-	(337 435)	-	-
Cession d'immobilisations	(1 390)	-	-	-	1 390	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	327 256	-	-	(327 256)	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	990 370	378 525	651 952	100 000	1 415 797	746 041	4 282 685

* Programme de formation professionnelle

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004 \$	2003 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	843 395	(383 177)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	506 185	517 142
Gain sur cession d'immobilisations	-	(1 390)
Amortissement de l'escompte sur obligations	-	(50 533)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 600)	(84 600)
Augmentation de la provision pour régime de retraite	262 300	197 900
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	40 068	301 292
Diminution des produits reportés	(265 430)	(77 373)
	1 301 918	419 261
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 609 383	1 131 978
	2 911 301	1 551 239
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	875 735	8 780 676
Acquisition de placements	(1 241 643)	(9 683 857)
Acquisition d'immobilisations	(387 061)	(337 435)
Produit de la cession d'immobilisations	-	1 390
Émission (remboursement) de la dette à long terme	(234 845)	650 336
Augmentation (diminution) des produits reportés	(993 086)	144 913
	(1 980 900)	(443 977)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	930 401	1 107 262
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 143 908	3 036 646
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	5 074 309	4 143 908

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés* du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 20 février 2003.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

Imputation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications. Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation et Frais généraux ».

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux/Période
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail, soit 15 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre a un régime de retraite à prestations déterminées. La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre de prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 14 ans et 11 ans au 31 décembre 2003 (12 ans et 9 ans au 31 décembre 2002).

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût et dont la valeur marchande est égale au coût, sont composés de 3 394 150 \$ en unités de fonds commun du marché monétaire (2 721 965 \$ en 2003) et de 931 374 \$ de dépôts à terme (1 066 312 \$ en 2003). Le taux de rendement des unités de fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des unités de fonds communs du marché monétaire pour l'exercice est de 2,81 % (2,97 % en 2003). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de l'exercice varie de 1 % à 3,60 % et leurs dates d'échéance sont en deçà d'un an.

5. DÉBITEURS

	2004	2003
	\$	\$
Comptes clients	947 040	766 074
Autres	37 287	7 499
	984 327	773 573

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

6. AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

7. PLACEMENTS

L'Ordre souscrit à un fonds commun d'obligations conformément à sa politique de placement. La participation dans le fonds commun est comptabilisée au coût d'acquisition.

La valeur marchande de la participation au fonds commun d'obligations est de 9 550 494 \$ au 31 mars 2004 (8 828 286 \$ au 31 mars 2003). Le taux de rendement effectif est de 7,40 % (4,82 % en 2003).

8. IMMOBILISATIONS

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	483 700	347 984	135 716	157 265
Logiciels	2 598 192	2 078 639	519 553	545 560
Matériel informatique	656 806	550 258	106 548	151 701
Améliorations locatives	239 868	130 439	109 429	135 844
	3 978 566	3 107 320	871 246	990 370

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 506 185 \$ (517 142 \$ en 2003).

9. CRÉDITEURS

	2004	2003
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 110 200	1 080 437
Salaires et retenues sur salaires	587 458	450 126
Services de l'ICCA	1 276 293	1 563 720
Taxes de vente à payer	357 249	193 640
Taxes de l'Office des professions du Québec	390 042	368 060
Dû aux membres participant à un régime d'assurance	953 276	-
	4 674 518	3 655 983

10. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
	\$	\$
Effet à payer à l'ICCA, sans intérêt, remboursable en mensualités de 18 065 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2006	415 491	650 336
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	198 715	216 780
	216 776	433 556

Les remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices s'élèvent à 198 715 \$ en 2005 et à 216 776 \$ en 2006.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2004 \$	2003 \$	2004 \$	2003 \$
Charge de retraite	360 700	263 900	104 100	95 200
Juste valeur de l'actif du régime	4 739 800	4 148 500	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	5 231 900	4 942 200	471 500	588 100
Situation de capitalisation (déficit)	(492 100)	(793 700)	(471 500)	(588 100)
Passif au titre des prestations constituées	(259 900)	(93 500)	(627 500)	(531 600)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2003.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2004	2003
Taux d'actualisation	6,0 %	6,5 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,5 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,5 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2004 \$	2003 \$	2004 \$	2003 \$
Cotisations de l'employeur	194 300	148 800	-	-
Cotisations des salariés	194 300	148 800	-	-
Prestations versées	230 600	79 600	8 200	12 400

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2004 \$	2003 \$
Solde d'ouverture	645 900	344 608
Augmentation de la réserve requise	40 068	301 292
Solde de clôture	685 968	645 900

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance-vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. La réserve est constituée de surplus annuels du régime d'assurance-vie.

13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2004 \$	2003 \$
Solde d'ouverture	2 715 153	2 647 613
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(265 430)	(77 373)
Ristournes aux membres assurés afférentes aux exercices antérieurs	(1 254 568)	-
Revenus de placement	261 482	144 913
Solde de clôture	1 456 637	2 715 153

Au cours de l'exercice, une redistribution de 1 254 568 \$ des produits déjà comptabilisés dans les produits reportés a été approuvée. De ce montant, 301 292 \$ concernant un régime d'assurance-vie ont été versés aux membres assurés. Le solde de 953 276 \$ a trait à un régime d'assurance-revenu et sera versé ultérieurement aux membres assurés.

Un montant de 296 345 \$ a également été reçu au cours de l'exercice et versé aux membres assurés.

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 3 284 525 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 804 374 \$ en 2005, 2006, 2007 et 2008 et de 67 029 \$ en 2009. La charge de loyer imputée à l'exercice est de 825 313 \$ (686 297 \$ en 2003). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté imputé en diminution du loyer est de 84 600 \$ (84 600 \$ en 2003).

De plus, l'Ordre a conclu trois contrats de location de matériel bureautique échéant en septembre 2006, en juin 2007 et septembre 2009 qui prévoient des engagements de 282 139 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 69 937 \$ en 2005 et 2006, de 61 432 \$ en 2007 et de 32 333 \$ en 2008 et 2009. La charge de location imputée à l'exercice est de 59 547 \$ (53 514 \$ en 2003).

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme, autre que les placements temporaires, correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est de 405 286 \$ (616 509 \$ en 2003). Cette valeur a été déterminée par analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en fonction des taux d'intérêts actuels pour des ententes d'emprunts semblables.

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne un montant de 500 000 \$ pour augmenter le Fonds d'indemnisation ainsi qu'un montant de 296 780 \$ (327 256 \$ en 2003) pour financer une partie des dépenses des regroupements. Les virements interfonds se montent à 796 780 \$ (327 256 \$ en 2003).

17. ÉVENTUALITÉS

Une requête en réexamen de la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, concernant des réclamations auprès du Fonds d'indemnisation de l'Ordre, soumise par une tierce partie, a récemment été rejetée. Une nouvelle demande, au même effet, a été présentée. Vu la nature de cette nouvelle requête, l'Ordre est confiant d'obtenir gain de cause dans cette affaire. Compte tenu du caractère inhabituel de la requête et du fait qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Ordre pourrait être appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les états financiers de l'exercice antérieur ont été vérifiés par un autre vérificateur. Certains chiffres ont été reclassés pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A — Exercice terminé le 31 mars 2004

	2004		2003
	Budget	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES			
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	961 200	901 169	677 726
Développement stratégique et recherche	243 700	276 562	244 254
Affaires externes et communications	285 000	146 364	300 000
	1 489 900	1 324 095	1 221 980
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	458 900	401 132	529 424
Syndic	554 500	705 433	671 072
Inspection professionnelle	901 000	871 773	821 156
Activités réglementaires	488 100	300 898	290 200
	2 402 500	2 279 236	2 311 852
SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue et publications	2 563 200	2 804 558	2 490 814
Pratique professionnelle	221 400	134 764	169 366
Promotion	772 200	346 976	442 366
Événements	463 000	701 615	575 213
	4 019 800	3 987 913	3 677 759
ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	758 100	732 639	838 813
Évaluation uniforme	645 200	624 240	461 380
Promotion auprès de la relève	338 600	365 376	209 899
	1 741 900	1 722 255	1 510 092
ADMINISTRATION			
Administration et finances	879 800	1 155 065	1 065 471
Ressources humaines	184 500	218 886	107 942
Technologies de l'information	633 300	729 038	479 439
Frais d'occupation	670 900	669 797	582 726
Frais généraux	642 700	640 065	633 254
	3 011 200	3 412 851	2 868 832
SERVICES DE L'ICCA	6 151 500	6 190 176	6 557 042
	18 816 800	18 916 526	18 147 557

TABLEAU des membres

DÉCÈS — DU 1^{er} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

Jacques Beauchemin, CA
Manon Bélanger, CA
Marcel Boivin, CA
Louis-Georges Branchaud, FCA
Dudley George Butterfield, CA
Edward Cannon, CA
Guy Chabot, CA
Elwyn Connelly, CA
Alexandre Courey, CA
St-Georges Drouin, CA
Harry Finkelstein, CA
Rodolphe Garnier, CA
Denis Girard, CA
Carl Grief, CA
Gilles Guay, CA
Jacques Hamel, FCA
Hyman William Harris, CA
Gilles Kelley, CA
Stuart Kerr, CA
David Knafo, CA
Bernard Kurtz, CA
Jean R. Labelle, CA
Jean-Guy Laliberté, FCA
Michel Lamy, CA
Alan Gordon Laschinger, CA
Claude Lavigne, CA
Jean-Pierre Lavigne, CA
Manon Leclair, CA
Guy Marinier, CA
John McGreevy, FCA
Laurier Methot, CA
Jacques Nadeau, CA
Paul Pinkus, CA
Guy Poupert, CA
Roger Proulx, CA
Clément Quintin, CA
Saul Reisler, CA
Fernand Rheault, CA
Philip Symore Rosen, CA
Michel Roussin, CA
Louis-Robert Ruel, CA
Saul C. Rynd, CA
Ephraïm Shapiro, CA
Sydney Shapiro, CA
James Allan Sherriff, CA
François St-Aubin, CA
Richard Talbot, CA
Frederick Tommy, CA
Natalie Toussaint, CA
Andrew Vodstrcil, CA
St-George White, CA
Melvin Wilansky, CA
David Gordon Wyatt, CA

Total : 53

Effectif au 31 mars 2003 16 542

Inscriptions au Tableau de l'Ordre 439

Par voie d'examen, selon l'article 1 du
*Règlement sur les conditions et modalités
de délivrance des permis de l'Ordre des
comptables agréés du Québec* 370

Par réintégration 61

Par affiliation d'une autre province,
selon l'article 21 de la *Loi sur les
comptables agréés* 8

Retraits du Tableau de l'Ordre 241

Décès 53

Démissions 97

Non-paiement des sommes dues 89

Décision du Comité de discipline 2

Effectif au 31 mars 2004 16 740

Répartition des membres par région électorale 16 740

Montréal 10 934

Québec 2 190

Trois-Rivières 509

Cantons de l'Est 406

Outaouais 257

Nord-Est 281

Abitibi-Témiscamingue 219

Saguenay-Lac-Saint-Jean 309

Canada, hors du Québec 1 067

Hors du Canada 568

Tableau des candidats à l'exercice de la profession

*Au 31 mars 2004, 1 324 candidats étaient inscrits à l'Ordre,
soit huit de moins qu'à la même date en 2003. Voici l'évolution
du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.*

Candidats inscrits au 31 mars 2003 1 332

Inscriptions au Tableau des candidats 439

Par voie d'inscription 436

Par réintégration 3

Retraits du Tableau des candidats 447

Agrément 370

Démissions, décès, non-paiement de la cotisation
annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation
uniforme, expiration du délai pour satisfaire
aux exigences du stage et décisions du Comité
administratif 77

Candidats inscrits au 31 mars 2004 1 324



Marie-France Langlois, CA
Contrôleur

Au cours de l'exercice, 370 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi l'Évaluation uniforme (EFU) et terminé leur stage.

Depuis le 31 mars 2003, il y a eu une augmentation nette de 198 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 16 740.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés s'établissait à 770 \$, incluant le montant de 410 \$ qui représente les frais de service versés à l'ICCA. Pour les comptables agréés qui œuvrent en cabinet, un montant additionnel de 190 \$ s'ajoutait à la cotisation de base selon le principe de l'utilisateur-payeur. À cela s'ajoute une taxe de 22,25 \$ perçue par l'Office des professions du Québec.

RAPPORT

du syndic



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

Exercice terminé le 31 mars	2004	2003	2002
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du syndic			
Dossiers reportés de l'an dernier	167	72	26
Nouveaux dossiers	113	228	151
	280	300	177
Plaintes déposées devant le Comité de discipline	5	16	3
Dossiers traités pour lesquels aucune plainte n'a été déposée devant le Comité de discipline	123	117	102
Dossiers reportés à l'an prochain	152	167	72
	280	300	177
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice			
Conciliation déontologique	3	3	1
Interventions	20	35	31
Avertissements	32	19	40
Décisions de ne pas porter plainte	54	45	26
Retraits de la plainte	13	15	4
Transmis au Comité d'inspection professionnelle	1	-	-
	123	117	102
Décisions soumises au Comité de révision	11	8	2
Conciliation des comptes d'honoraires			
Dossiers reportés de l'an dernier	29	27	28
Nouveaux dossiers	43	49	72
	72	76	100
Dossiers traités	51	47	73
Dossiers reportés à l'an prochain	21	29	27
	72	76	100
Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	26	18	20
Dossiers soumis au Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des membres	10	10	7

La diminution du nombre de nouveaux dossiers est due en grande partie aux mécanismes mis en place par le bureau du syndic pour fournir aux différents intervenants des outils favorisant le règlement de leurs différends à l'amiable. Par exemple, depuis un peu plus d'un an, nous mettons à la disposition des plaignants des lettres-modèles leur permettant de rendre plus formelles leurs demandes auprès du comptable agréé avec qui ils font affaire. Plusieurs différends se règlent à ce niveau sans aucune autre intervention de notre part.

Par ailleurs, la complexité des plaintes augmente année après année et il nous est toujours difficile d'établir si le membre agissait ou non dans le cadre de l'exercice de la profession au moment où il accomplissait les gestes pour lesquels une plainte est déposée. De plus, tant les plaignants que les membres sont maintenant accompagnés d'un ou de plusieurs conseillers juridiques dans leur démarche, et ce, de plus en plus tôt dans le processus, voire même dès le dépôt de la plainte. Cette attitude entraîne de nombreuses rencontres avec les parties, autant au bureau du syndic que chez les praticiens.

Soulignons également que le syndic reçoit parfois en même temps une demande pour porter plainte au niveau disciplinaire et une demande de conciliation de compte

d'honoraires. Dans la plupart des cas, ces demandes se règlent par une conciliation déontologique.

L'augmentation du nombre de dossiers en déontologie pour l'année 2002-2003 était due à une situation particulière qui a généré plus de 75 dossiers de nature déontologique qui sont d'ailleurs toujours en suspens à la fin de l'année.

En plus des dossiers recensés dans le tableau ci-contre, le bureau du syndic a reçu plus de 3 600 appels téléphoniques cette année.

En ce qui a trait aux demandes de conciliation, les montants concernés sont très variés, se situant entre 75 \$ et 145 000 \$. Plusieurs de ces demandes comportaient un degré de complexité inhabituel. Nos décisions concernant notre juridiction sont parfois contestées et l'information requise pour procéder ne nous est pas toujours acheminée dans des délais raisonnables, ce qui entraîne des retards dans le traitement des dossiers.

Le syndic,
Ginette Lussier-Price, FCA

ARBITRAGE

des comptes des membres



Bertrand Lachance, CA
Président

Membres du Comité

Le mandat du Comité d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres que la conciliation du syndic ou des syndics adjoints n'est pas parvenue à résoudre. Le Comité d'arbitrage reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité d'arbitrage a reçu quatorze demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Comité a traité huit demandes dont trois de l'exercice précédent et six auditions sont à venir. Il s'est réuni dix fois pour traiter les huit demandes. Dans le cas de trois dossiers, les demandes ont été retirées.

Les décisions du Comité d'arbitrage

Au cours de l'exercice 2003-2004, cinq décisions ont été rendues par le Comité d'arbitrage des comptes. Dans deux décisions, le Comité a réduit les comptes d'honoraires soumis, alors que dans trois autres, il les a maintenus. Trois décisions du Comité sont à venir.

Le président du Comité,
Bertrand Lachance, CA

Serge Allard, FCA
Valier Boivin, CA
Martin Castonguay, CA
Robert Desforges, CA
Raymond Godbout, CA
Louis Grossbaum, CA
Pierre Lapointe, CA
Denis Lauzon, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA

Membres substitués

Richard Chevalier, CA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge,
secrétaire

Membres du Comité

Clément Beaupré, CA
 Marcel Besner, CA
 Richard Boucher, CA
 Alain Chassé, CA
 Claude Choquette, FCA
 Albert Dumortier, FCA
 Pierre Gauvreau, FCA
 Gérald Langlois, FCA
 Jacques Leblanc, FCA
 Céline Plamondon, FCA
 Ronald Singer, FCA
 Gary Wechsler, CA

Claudette Roberge,
 secrétaire

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé lié à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés*, au *Code des professions* et aux règlements pris en leur application.

En décembre 2003, M^e Pierre Linteau a été nommé président du Comité de discipline, par décret gouvernemental, en remplacement de M^e Carole Marsot dont le mandat expirait.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la secrétaire du Comité de discipline a reçu six plaintes disciplinaires émanant du syndic et des syndics adjoints. Par ailleurs, trois demandes de réinscription au Tableau des membres ont été déposées.

Division présidée par M^e Carole Marsot

Cette division a été saisie de trois nouvelles plaintes. Les diverses infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- manque d'intégrité et fraude (une plainte);
- non-respect des normes professionnelles (une plainte);
- refus de répondre au syndic (une plainte).

Douze plaintes ont été traitées ainsi que deux demandes de réinscription. Le traitement de ces dossiers a nécessité huit journées d'audition. Le Comité a rendu 15 décisions, dont une portant uniquement sur la culpabilité, deux portant sur la sanction, dix concernant à la fois la culpabilité et la sanction et deux recommandations au Bureau relatives aux demandes de réinscription.

Les sanctions suivantes ont été rendues :

- pour avoir négligé de remettre des documents à sa cliente, avoir omis de répondre au syndic, avoir associé son nom à une fausse déclaration, avoir omis de souscrire un contrat d'assurance-responsabilité, radiation temporaire de trois mois, ordonnance de remettre des documents, amende de 7 000 \$, publication de l'avis de radiation, plus les frais;

Pierre Linteau, avocat
 Président



- pour avoir préparé un rapport de mission d'examen sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation, réprimande, amende de 3 000 \$, plus les frais;
- pour ne pas s'être assuré du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par son associé, réprimande, amende de 3 000 \$, plus les frais;
- pour avoir associé son nom à une fausse déclaration, avoir divulgué sans autorisation des renseignements de nature confidentielle, amende de 6 000 \$, plus les frais;
- pour avoir fait cession de ses biens, radiation temporaire d'un an, plus les frais;
- pour avoir omis de remplir son mandat conformément aux normes professionnelles et aux données actuelles de la science à l'occasion d'un mandat de mission d'examen, avoir trompé l'inspecteur du Comité d'inspection professionnelle, amende de 7 000 \$, plus les frais;
- pour avoir exprimé une opinion dans son rapport du vérificateur et avoir préparé des états financiers sans s'être conformé aux normes de vérification ni aux normes comptables de la profession, amende de 2 000 \$, plus les frais, excluant les frais d'expert;
- pour avoir exécuté des missions d'examen et des vérifications d'états financiers sans être libre de toute influence, de tout intérêt ou de toute relation, amende de 19 500 \$, plus les frais, les frais d'expert se limitant à 5 000 \$;
- pour avoir omis de déclarer la cession de ses biens, radiation temporaire d'un mois, plus les frais;
- pour avoir manqué d'intégrité et avoir agi frauduleusement, radiation temporaire de dix ans, publication d'un avis de radiation, plus les frais;
- pour avoir exprimé une opinion dans son rapport du vérificateur et avoir préparé les états financiers sans s'être conformé aux normes de vérification ni aux normes comptables de la profession, amende de 2 800 \$, plus les frais, excluant les frais d'expert;

- pour avoir omis de répondre au syndic, amende de 2 000 \$, plus les frais.

Division présidée par M^e Pierre Linteau

Cette division a été saisie de trois plaintes ainsi que d'une demande de réinscription au Tableau des membres de l'Ordre. Les infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

- refus de répondre au syndic ainsi que de rendre compte au client et de lui remettre des documents (une plainte);
- non-respect des normes professionnelles, conflit d'intérêts, acte dérogatoire et manque d'intégrité (une plainte);
- cession de ses biens (une plainte).

Deux plaintes ont été traitées ayant nécessité une journée et demie d'audience et sont en délibéré. Dans le cas d'une plainte et de la demande de réinscription, les auditions sont à venir.

Décision du Tribunal des professions

Concernant un dossier d'un exercice précédent, le Tribunal des professions a retourné le dossier au Comité de discipline pour que la plainte soit entendue de nouveau.

Décision de la Cour supérieure

À l'égard d'une décision du Tribunal des professions d'un exercice précédent, la Cour supérieure saisie d'une requête pour jugement déclaratoire a statué sur l'état du droit en matière de publication d'un avis de radiation pour des dossiers antérieurs à 1988.

Dans le cadre d'un autre dossier d'un exercice précédent, la Cour supérieure a rejeté une requête de révision de la décision du Tribunal des professions. Cette décision a été portée devant la Cour d'appel.

Le président du Comité,
M^e Pierre Linteau

Réjean Blanchette, FCA
Président



Membres du Comité

Daniel Gervais, notaire,
membre du public
Morty Zafran, FCA

Christiane Brizard, avocate,
secrétaire

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, un dossier laissé en suspens lors du dernier exercice a été finalisé.

Le Comité s'est réuni deux fois pour étudier cette seule réclamation. À la suite de la recommandation du Comité de refuser la réclamation, celle-ci a subséquemment été rejetée par le Comité administratif. Le fonds d'indemnisation n'a donc versé aucune indemnité au cours du présent exercice et n'a reçu aucune nouvelle réclamation.

Le 17 janvier 2002, la Cour suprême du Canada rejetait avec dépens la demande d'autorisation d'appel de trois réclamants insatisfaits de la décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Reinharz*, laquelle confirmait la décision du Comité administratif de l'Ordre de ne pas faire droit aux demandes d'indemnisation de neuf réclamants. Une requête en révision de cette décision a ensuite été présentée à la Cour suprême par ces mêmes réclamants et a été déclarée non admissible par le registraire de cette Cour. Une requête amendée, au même effet, a de nouveau été produite à la Cour suprême par ces mêmes réclamants invoquant de nouveaux faits. Aucune décision n'a été rendue par la Cour suprême à l'égard de cette nouvelle requête jusqu'à ce jour.

Le président du Comité,
Réjean Blanchette, FCA



Yvon Couturier, CA
Président

Le dernier exercice a été marqué par l'intégration dans l'Évaluation uniforme (EFU) de la nouvelle méthode d'évaluation axée sur les compétences. Malgré ce changement important, les candidats québécois ont continué à se démarquer en enregistrant, pour une quatrième année consécutive, un taux de succès supérieur à la moyenne nationale. En effet, les étudiants québécois qui se présentaient à l'EFU pour la première fois ont obtenu un taux de réussite de 74 %, soit une performance supérieure de quatre points au résultat du même groupe à l'échelle canadienne. Au Québec, 405 candidats ont réussi l'EFU de 2003, 17 d'entre eux se sont classés au Tableau d'honneur canadien et deux candidates se sont classées premières ex æquo, remportant ainsi une médaille d'or. Cette excellente performance consacre les efforts de tous les intervenants qui ont investi temps et énergie pour préparer les candidats à la nouvelle approche par compétences. D'ailleurs, une quantité remarquable de matériel pédagogique adapté au nouvel examen a été élaborée en collaboration avec le milieu universitaire.

Dans le cadre du processus d'agrément des programmes universitaires, nous avons revu le rapport du comité d'évaluation ad hoc chargé d'examiner les dossiers d'auto-évaluation des universités et de formuler les recommandations nécessaires. Nous avons recommandé au Comité administratif d'agréer, à titre de Programme de formation professionnelle de l'Ordre, les programmes de deuxième cycle de onze universités.

Après de nouvelles réflexions, le Comité a revu sa position dans certains dossiers concernant les accords de reconnaissance mutuelle visant des titres comptables étrangers. Ainsi, les membres ont recommandé d'entériner les accords de réciprocité avec le South African Institute of Chartered Accountants et l'Institute of Chartered Accountants in Australia.

La relève demeure une préoccupation importante pour le Comité. Les échanges entre les praticiens et les universitaires sur les activités de recrutement, les journées carrière, le stage et les outils de promotion ont permis d'apporter quelques idées nouvelles, dont celle de la tournée *CA ROULE*. Cette nouvelle initiative permettra d'accroître la présence des cabinets comptables et d'augmenter la visibilité de la profession de CA sur les campus en offrant périodiquement aux étudiants des conférences sur des thèmes variés.

Enfin, nous avons émis des commentaires sur la mise à jour de *La Grille de compétences des candidats à la profession de CA* (EFU 2004) et nous avons traité de l'introduction des ordinateurs à l'EFU de 2004.

Le président du Comité,
Yvon Couturier, CA

Membres du Comité

Réjean Belzile, CA
Luc Charbonneau, CA
Pierrette Doré, CA
Jacques Fortin, FCA*
Colette Gauthier, FCA*
Michèle Legault, CA*
Nathalie Lessard, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jean-Hugues Rioux, CA
Claude Rompré,
*représentant du ministère
de l'Éducation**
Wendy Roscoe, CA
Alain Roy, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier-Marcotte, CA*
secrétaire

* Membres du Comité de
formation des comptables
agréés (décret 1027-97)

INSPECTION

professionnelle

Serge Goudreau, CA
Président



Membres du Comité

Tony Spensieri, CA,
vice-président
Luc Beaulieu, CA
Jacinthe Bouffard, CA
Suzanne Chevalier, CA
Norman Daitchman, FCA
André De L'Étoile, CA
Alain Deschesnes, CA
Johanne Fortier, CA
Jean-Guy Gagné, CA
Hélène Huot, CA
Michel Reinhardt, CA
Michel Roberge, CA
Bernard Turbide, CA

Martine Picard, CA,
secrétaire

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice terminé le 31 mars	2004	2003
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	517	523
En suspens au début de l'exercice	30	60
	547	583
En suspens à la fin de l'exercice	31	30
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	516	553
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	474	487
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	42	66
	516	553
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice	41	98
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire	7	8
Nombre de membres inspectés	1 052	1 336
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	5	5
Nombre d'enquêtes particulières	1	0

L'inspection de 517 unités a nécessité environ 550 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 94 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 25 jours/inspecteur. Au cours de l'exercice 2004-2005, qui correspond à la deuxième année du septième tour d'inspection, nous appliquerons la même philosophie qu'au sixième tour, c'est-à-dire l'élargissement de l'inspection à tous les domaines d'exercice de la profession.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la direction Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de Martine Picard, CA, directrice, de Nathalie Brient, CA, et Chantal Le Rossignol, CA, inspectrices permanentes, ainsi que des inspecteurs et enquêteurs contractuels suivants :

Christian Asselin, CA
Sophie Boivin, CA
André Coutu, CA
Sylvie Fortin, CA
France Lemieux, CA

Sylvain Moisan, CA
Pierre O. Oigny, CA
Sylvie Plante, CA
Dominique Racine, CA
Alain St-Laurent, CA

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le Comité a créé un groupe de travail chargé d'établir une philosophie et une nouvelle méthodologie pour l'inspection des services de fiscalité. Bien que ce champ d'activité professionnelle soit actuellement soumis à l'inspection, le Comité verra, au terme de sa réflexion, à proposer au Bureau de l'Ordre des modifications au programme général d'inspection.

Nous avons collaboré avec des représentants du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) à l'organisation d'une séance d'information à l'intention des vérificateurs d'émetteurs assujettis. Nous avons participé aux activités liées à l'élaboration des règles d'inspection ainsi qu'aux réflexions en vue de leur application. De plus, nous avons rencontré les représentants du CCRC à quelques reprises afin de planifier l'harmonisation des processus d'inspection.

Les questionnaires d'inspection ont été mis à jour et un questionnaire d'inspection spécifique aux sociétés ouvertes a été préparé durant l'exercice pour utilisation par les inspecteurs au cours de la prochaine année.

Un cours de formation élaboré au cours de l'année pour bien se préparer à l'inspection professionnelle est maintenant offert dans le cadre du programme de formation continue de l'Ordre. De plus, un texte humoristique intitulé « Quelques conseils pour couler votre inspection » a été publié dans le bulletin *Inf@CA* en janvier 2004. Il visait essentiellement à attirer l'attention des praticiens et à les informer sur les gestes à éviter pour réussir leur inspection professionnelle.

SUPERVISION DU DROIT D'EXERCICE

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire à sept praticiens qui n'ont pas satisfait aux normes. Il a aussi recommandé de prolonger pour une deuxième année le stage de perfectionnement comportant une supervision obligatoire de quatre praticiens, ceux-ci n'ayant pas réussi à corriger leurs faiblesses au cours de la première année de supervision. Dorénavant, le Comité recommandera au Comité administratif d'imposer des cours de perfectionnement aux praticiens qui doivent se soumettre à une deuxième année de supervision obligatoire.

SOMMAIRE DES CAS TRANSMIS AU SYNDIC

Dérogations au Code de déontologie

Les huit dossiers transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 116 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Exercice illégal de la comptabilité publique	2
Manquements à la règle d'indépendance	1
Manquements à la règle du secret professionnel	1
Honoraires établis avant de connaître la portée du mandat	1
Publicité fausse ou trompeuse	2
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles (ancien <i>Code de déontologie</i> , articles 3.01.04 et 3.02.01)	1

Refus de se soumettre à l'inspection professionnelle

Dans ce cas, la directrice de l'inspection professionnelle a transmis le dossier du membre au syndic. L'inspection n'a pu être effectuée comme prévu car l'un des associés présents a entravé le travail de l'inspecteur dans l'exercice de ses fonctions en refusant de lui fournir tous les dossiers.

Refus de se soumettre au stage de perfectionnement obligatoire sans limitation du droit d'exercice

Dans ce cas, le Comité a recommandé au Comité administratif de transmettre le dossier du membre au syndic. Le stage de perfectionnement n'a pu être effectué comme prévu puisque le membre n'a pas fourni les documents demandés.

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INSPECTION

Au cours de l'exercice 2004-2005, nous prévoyons procéder à l'inspection de 399 bureaux et à la réinspection de 55 bureaux n'ayant pas satisfait aux normes, ainsi qu'à la première inspection de 84 bureaux. Ces inspections devraient nécessiter 805 jours/inspecteur. Nous prévoyons effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes; cela devrait nécessiter environ 18 jours/inspecteur. De plus, nous prévoyons modifier notre programme général d'inspection afin de l'actualiser et de l'harmoniser au processus d'inspection du CCRC.

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 44 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec, de l'Estrie et de la Mauricie. L'évolution constante de la spécialisation des praticiens a amené le Comité à accueillir de nouveaux membres exerçant dans divers domaines.

RÉVISION

des plaintes

Daniel Rocheleau, CA
Président



Membres du Comité

Benoît Boivin, FCA
Danielle Boucher
Paul Dumas, CA
André Lafond, CA
Michel Perreault
Jean-Marie Pomerleau, CA,
CA•EJC
Benjamin Teitelbaum

Claudette Roberge,
secrétaire

Le Comité de révision des plaintes est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'un plaignant, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline à la suite d'une enquête sur un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il siège en divisions de trois personnes.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité a reçu 11 demandes de révision de la décision du syndic ou du syndic adjoint. Il a rendu 11 avis, dont trois se rapportant à des dossiers de l'exercice précédent. Deux avis et le traitement d'un dossier sont à venir.

Dans ses avis, le Comité a maintenu la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte dans le cas de dix demandes et pour une demande, il a demandé au syndic ou au syndic adjoint de compléter son enquête.

Le Comité de révision a respecté le délai de 90 jours pour tous les avis donnés.

Le Comité s'est réuni lors d'une plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres.

Tableau du rapport du Comité de révision des plaintes

	2003-2004	2003-2004
Demandes reçues au cours de l'exercice	11	8
Avis donnés au cours de l'exercice	11	6
Maintien de la décision du syndic	10	5
Complément d'enquête	1	1

Le président du Comité,
Daniel Rocheleau, CA

PERSONNEL

de l'Ordre

COMITÉ DE DIRECTION

Ginette Lussier-Price, FCA
André Richard, M.B.A.
Evelyn Paquin, CA
Marie-France Langlois, CA
Daniel McMahon, FCA
Christiane Brizard, avocate

Daniel Benard, CA
Christine Montamat, M.B.A., CA
Diane Messier-Marcotte, CA
Martine Picard, CA
Andrée Daoust, CA



BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction
Daniel McMahon, FCA
Secrétaire de direction
Laurence Hurtubise
Secrétaire de direction adjointe
Manon Vandal

AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

Directeur
Poste vacant
Chargé des communications
Sébastien Langevin

AFFAIRES JURIDIQUES / GREFFE

Directrice
Christiane Brizard, avocate
Adjointe à la directrice
Sophie Dallaire, avocate
Adjointe administrative para-juridique
Constance Jalette
Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes
Claudette Roberge

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET RECHERCHE

Directrice
Christine Montamat, M.B.A., CA
Adjointe administrative
Suzanne Racette

SYNDIC

Syndic
Ginette Lussier-Price, FCA
Syndics adjoints
Guy Breton, FCA
André Coupal, FCA
Adjointe administrative para-juridique
Thérèse Coutu

VIE PROFESSIONNELLE ET ADMINISTRATION

Vice-présidente
Evelyn Paquin, CA

ADMINISTRATION ET FINANCES

Contrôleuse
Marie-France Langlois, CA
Adjointe administrative
Renée Lortie
Assistante à la contrôleuse
Joanne Legendre
Technicienne en comptabilité
Andrée-Anne Meunier
Préposé, Comptabilité
Alain Colpron
Agentes, Tableau des membres
Réna Fournier
Carole Pharand
Coordonnatrice, Perception de la cotisation annuelle
Diane Paquette
Coordonnatrice, Administration et finances
Loraine Young
Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Préposée à l'accueil et à l'information
Rachel Bigras
Commis de bureau
Diane Michelin

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directrice
Martine Picard, CA
Adjointe administrative
Poste vacant
Inspectrices professionnelles
Nathalie Brient, CA
Chantal Le Rossignol, CA
Responsable du fonctionnement
Danielle Arcudi
Adjointe au fonctionnement
Pauline Duguay
Agente administrative, Cabinets de CA
Cornelia Cazan

Chargée de projets, Pratique professionnelle
Micheline Coderre, CA
Adjointe administrative
Mary Young

PROMOTION ET REGROUPEMENTS

Responsable
Maryse Dumais
Coordonnatrice, Gestion des événements
Lauraine Ouellette
Adjointe administrative
Carine Chopin

RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

Coordonnatrice
Lyne Lemieux, CRHA

SYSTÈMES D'INFORMATION

Directeur adjoint.
André Richard, M.B.A.
Responsable, Éditique et diffusion
Rozane Gratton
Jean-Luc Renaud (par intérim)
Coordonnatrice, Développement des produits imprimés et électroniques
Louise Castonguay
Agente, Éditique et diffusion
Guylaine Thiboutot
Coordonnatrice, Technologie informatique
Patricia Annesley
Responsable, Soutien du réseau local
Michel Yafalian
Technicien en informatique
Éric Pesant

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Vice-présidente
Diane Messier-Marcotte, CA

FORMATION CONTINUE

Directeur
Daniel Benard, CA

Conseillère, Carrière et perfectionnement
Poste vacant
Coordonnateurs, Formation continue
Éric Delisle, CRHA
Liselène Dind, CRHA
Coordonnatrice, Produits et services
Marie-Claude Cardinal
Adjoints administratifs, Coordination des activités
José Boucher
Jaime Herrera
Adjointes administratives, Formation continue
Evelyn Cossette
Manon Dumouchel
Adjointes administratives, Service à la clientèle
Caroline Drapeau
Diane Lafortune
Adjointe administrative, Publications
Lyne Gagnon

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Directrice adjointe
Andrée Daoust, CA
Coordonnatrice, Services aux candidats
Katerine Robitaille
Conseillère, Formation professionnelle et relève
Angélique Malo, CA
Julie Péloquin, CA (par intérim)
Adjointes administratives
Marie-Josée Hamel
Anne-Marie Marois
Agente administrative, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Nathalie Boissonneault
Astrid Perreault (par intérim)

RAPPORTS

des comités et des regroupements régionaux

On trouvera les rapports des comités de l'Ordre ainsi que ceux des regroupements régionaux dans la version électronique du Rapport annuel affichée sur le site Internet de l'Ordre (www.ocaq.qc.ca).

Rapports des comités

- Activités de formation continue
- Administrations municipales
- Assurances
- CA en affaires et en industrie
- Étude des exposés-sondages
- Examen
- Expertise de la profession
- Institutions d'enseignement
- Réglementation
- Regroupements régionaux
- Relations gouvernementales
- Spécialisation
- Terminologie française

Rapports des regroupements régionaux

- Abitibi-Témiscamingue
- Cantons de l'Est
- Est du Québec
- Laval, Laurentides, Lanaudière
- Mauricie et Centre-du-Québec
- Montréal
- Montréal
- Outaouais
- Québec
- Saguenay-Lac-Saint-Jean



Comptables
agréés
du Québec

ANNUAL REPORT 2003-2004



Strength
beyond **Numbers**



**Comptables
agréés
du Québec**

Ordre des comptables agréés du Québec

680 Sherbrooke Street West
18th Floor
Montreal, Quebec H3A 2S3

Telephone: 514-288-3256
Toll free: 1-800-363-4688
Fax: 514-843-8375
E-mail: info@ocaq.qc.ca
Website: www.ocaq.qc.ca

MISSION • VISION

of chartered accountants and the Ordre

CHARTERED ACCOUNTANT MISSION

Our mission is to enhance decision-making and improve organizational performance through financial management, assurance and other specialized expertise. We act with integrity, objectivity and a commitment to excellence and the public interest.

CHARTERED ACCOUNTANT VISION

We will be the leaders in creating, validating and interpreting information that measures and enhances organizational performance, and be the obvious choice for financial management, assurance and other specialized services.

MISSION OF THE ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

The Ordre des comptables agréés du Québec takes the necessary measures to ensure that chartered accountants are recognized as leaders for their competence in decision-making information and assurance, their objectivity and their integrity, and that they are central to decision-making intended to improve organizational performance.



**Comptables
agréés
du Québec**

M^{re} Jacques Dupuis
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel
de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le
31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments
distingués.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2004



**Comptables
agréés
du Québec**

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter 80 exemplaires du rapport annuel de
l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le
31 mars 2004.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahon, FCA
Le 26 août 2004



Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour
l'exercice clos le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma
considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois
professionnelles,

Marc Bellemare
Québec, août 2004

TABLE of contents

A Word from the Chair of the Ordre and from the President and CEO	4
2003-2004 Activity Report based on the strategic directions	6
Members of the Bureau and special committees	12
Report of the Audit Committee	13
Financial Statements	14
Membership Roll	25
Report of the Syndic	26

Statutory Committee Reports

Arbitration of Members' Accounts	27
Discipline	28
Education	30
Indemnity Fund	31
Professional Inspection	32
Review Committee	34
Staff of the Ordre	35
Reports of the committees and regional groups	36

A WORD

from the Chair of the Ordre and the President and CEO



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre

Daniel McMahon, FCA
President and CEO



During the last year, the chartered accountants of Quebec were actively involved in implementing and consolidating measures to maintain public protection and strengthen confidence in capital markets. One of the most important measures was the creation of the Canadian Public Accountability Board (CPAB), which is mandated to oversee firms that audit public companies. The Board is now firmly established and receives excellent cooperation from the public accounting firms involved. In addition to having worked on its creation, we entered into a genuine cooperative relationship with CPAB to help it attain its goals of ensuring compliance with Quebec's regulatory framework.

Also with a view to strengthening confidence, the Ordre participated with the other CA institutes in reviewing the independence rules. This review was a key component of the plan CAs adopted to cope with the challenges now inherent in the practice of the profession in Canada and abroad. The new rules reflect the conceptual framework of the global standard established by the International Federation of Accountants (IFAC) and integrate the most recent requirements of the U.S. Securities and Exchange Commission for public companies. They define the obligations of CAs who perform audit or review engagements and require that they identify and eliminate any threat to their independence. These rules, which have been in effect in the other provinces since January, had to be developed in accordance with Quebec's legal framework and are in the process of being incorporated in the *Code of Ethics of Chartered Accountants of Quebec*. To ensure the highest level of harmonization of the rules of professional conduct applicable to all Canadian CAs, the Ordre made this project a priority and assigned numerous resources to it.

The adoption of such measures demonstrates the profession's commitment to promptly and decisively assume its responsibilities and forcefully confirms the importance of the principle of self-regulation in operation in Canada.

As for the next generation, Quebec's performance at the 2003 UFE was remarkable, with first-time writers achieving a pass rate of 74%, placing us higher than the national average for a fourth consecutive year. This outstanding performance is all the more impressive since candidates wrote, for the first time, a uniform evaluation based entirely on the *CA Competency Map*. These results crown our efforts over the past few years to ensure that our Professional Education Program meets the requirements of the new Competency Map. This was a challenge for all the provinces and one that Quebec met with resounding success.

We also focused on the strategic process undertaken by the Canadian profession to respond to existing challenges and ensure its development this year.

This strategic planning initiative comes under the auspices of the Council of Senior Executives (CSE), which is made up of senior staff from all the provincial institutes of chartered accountants (PICAs) and the CICA. In the summer of 2003, the CSE set up a task force of PICA/Ordre and CICA representatives. The Task Force was mandated to develop a strategic plan for the profession that identifies the segments of the financial and business markets where CAs can be leaders.

The Task Force first task determined the environmental factors that will directly affect the development of our profession. In addition to reviewing the available studies and data, the Task Force met with over a hundred CAs from every sector in nine discussion groups organized across the country. It also sought the opinions of executives, employers, CA clients and headhunters specializing in finance and accounting. From the information gathered, the CSE was able to identify those elements that have an impact on our development. Such factors include changing demographics and the aging population, which will lead to lower membership figures as early as 2008; competition for clients, employers and aspiring candidates from the other professional designations; globalization of the accounting profession; the effects of the financial scandals on CAs and how they are perceived by the public and client community; and finally market diversity. Although these factors pose a serious challenge, they also create a wealth of opportunities.

The Task Force performed a detailed analysis of the CA market, including its boundaries and segments. It assessed the growth potential and the competition in each of these segments, together with key success factors and CAs' competitive advantage. On the basis of this analysis, the Task Force made recommendations and proposed a number of strategic initiatives that will soon be submitted to the profession's leadership for approval.

This strategic planning initiative has already improved the spirit of cooperation among all the players involved in this effort. The winds of change are sweeping across our profession, which will become even more competitive thanks to fully recognized value-added programs and services. In the end, the profession will attract more of the best and brightest candidates.

The unification of the accounting profession is another major endeavour that is likely to substantially change our structures and procedures. Two initiatives were launched simultaneously this year.

On the national scene, CAs and CMAs have been holding discussions since the summer of 2003, while Quebec's CAs, CMAs and CGAs initiated talks on merging the three accounting bodies a few months ago.

Although these two initiatives were undertaken separately, the proposal to merge the three accounting designations should be examined in light of certain findings of the CSE Task Force. The challenges raised by the feared plateauing of our membership, competition from the other professional designations and globalization of the accounting profession all argue in favour of a merger. The existence of multiple bodies and structures associated with the accounting profession in Canada is a source of confusion and weakens our voice on the international stage.

We also have to acknowledge that the exclusive right to practice auditing that CAs in some provinces still enjoy is increasingly tenuous. Up until very recently, CAs in only three major provinces, Ontario, Nova Scotia and Quebec, still had a form of exclusivity to perform audits. The first two are currently reviewing their rules and in Quebec the Office des professions is conducting a study on the competencies required to practice corporate auditing. Although the Quebec Court of Appeal upheld the validity of Section 24 of the *Chartered Accountants Act* granting CAs the exclusive right to practice public accounting, it indicated that it was not up to the courts to decide on the advisability or appropriateness of legislative measures. The National Assembly has full discretion to impose or amend legal constraints relating to the practice of a profession and there is strong pressure to allow the other accounting bodies to perform audits.

It is an appropriate time for the merger proposal since the unification of the accounting profession would have a positive impact on these factors and enable us to respond to many of the challenges facing our profession. This proposal is firmly focused on the future and will promote the development of standards and rules of professional conduct of the highest quality that are recognized internationally and consistent with market needs. This is a unique opportunity to ensure Quebec has a strong accounting profession that meets the public's highest expectations and offers our most promising young people a single access to a profession whose common values, rules of professional conduct and continuing education foster the pursuit of excellence. The new professional order would be one of the largest in the country and would provide numerous career opportunities to highly qualified aspiring CAs, thus making the profession even more attractive to students as they prepare to choose a career.

The members of the three orders will be asked to vote on the future of their profession. We sincerely believe that once Ordre members have seriously evaluated all the relevant information, they will agree that this common and joint initiative constitutes a historic opportunity for the future of the accounting profession in Quebec.

In closing, we would like to pay tribute to Gérard Caron, FCA, President and CEO of the Ordre from July 1995 to December 2003, and thank him for his outstanding achievements at the helm of the Ordre.

Gérard Caron was instrumental in modernizing the Ordre's business structures and processes. He fulfilled his role with a professionalism that earned him the admiration of all his colleagues and the respect of the 16,800 chartered accountants across Quebec. His commitment has made for a very smooth transition within the executive office, in particular as concerns the transfer of knowledge and competencies. We wish Gérard Caron a long and satisfying retirement and hope that he will now be able to complete all the projects he had to set aside over the years.

Finally, we would like to thank the members of the Bureau and the Administrative Committee for their support and involvement in the affairs of the Ordre. Our warm thanks also go to the volunteers who give so generously of their time and energy. And lastly, we would like to thank the management and staff of the Ordre for their dedication and efficiency.

AREA 1 POSITION CAS AS INVALUABLE PLAYERS CENTRAL TO CORPORATE DECISION-MAKING

- 1.1 Enhance the public profile of the profession in Quebec in fields related to organizational performance
- 1.2 In our public messages, focus on the role of CAs as central to decision-making and on the competence, integrity and objectivity of members of the profession, and highlight CAs' ability to find the best innovative solutions
- 1.3 Offer Ordre members more continuing education and products and services focusing on performance measurement and decision-making with a view to improving performance
- 1.4 Work in collaboration with the other CA institutes to have the marketplace recognize the preeminence of CAs in corporate decision-making

Throughout the year, we forged ahead to promote our profession's initiatives to enhance the protection of the public and strengthen investor confidence in capital markets. We focused our attention on the establishment of the Canadian Public Accountability Board (CPAB) and the adoption of new auditor independence rules, and made presentations to interested parties on the subject. On the many occasions when they were invited to speak at public events, the Ordre's senior officers unfailingly emphasized the professional rigour of CAs and informed those present about actions the profession has taken to make sure financial scandals like the ones that shook the U.S. in recent years do not occur in Canada.

The Ordre also invested a great deal of energy to promote CA competence among the business community and the public through communication and advertising activities. Ads positioning CAs as central to decision-making were placed in business magazines from October 2003 to May 2004. They highlighted the added value of CAs' diverse skills in measuring and improving organizational performance. The Ordre also supported the regional CA groups in their visibility efforts and actively took part in the national campaign to publicize the 2003 UFE results.

We encouraged our members to affirm the diversity of their competencies by offering them the opportunity to participate in or speak during selected events. For example, *Opération impôts CKAC-CA* was held once again this year. This public information radio program highlights CAs' tax expertise. We also prepared and distributed three brochures that call attention to the competence, integrity and objectivity of CAs, their role as central to decision-making, and the Ordre's mission to protect the public interest.

We completed our website redesign and improved communications with members by creating the *Inf@CA* newsletter, which replaces *BilanExpress*. We offered CAs assistance and the guidance needed on performance measurement and decision-making, and monitored developments affecting the profession and the business world.

At the national level, we continued to cooperate actively with the CICA and the provincial institutes. With great enthusiasm, the Ordre began working with the Task Force set up by the Council of Senior Executives to develop a new strategic plan for the Canadian CA profession. The Task Force focused on defining the environmental factors that will impact the development of our profession. These include a levelling out, or even a reduction, in the membership, competition from other designations as regards employers, clients and students, globalization, and the fallout from financial scandals. Following this analysis, the Task Force identified the components of the financial and business markets for which CAs should be leaders and proposed clear directions consistent with their position on these markets.

AREA 2 EXPAND CAS' RECOGNIZED RANGE OF COMPETENCIES AND SPECIALTIES

- 2.1 Ensure an active presence in the profession at the national level to implement and promote specializations that meet market needs
- 2.2 Work in collaboration with our university partners to have the competencies of CAs recognized by appropriate diplomas in various areas of specialization
- 2.3 Keep members informed about business developments at the international level and about new areas of expertise in decision-making information, and offer them continuing education products, tools and services that will help them to develop the new competencies and management skills they need
- 2.4 Keep members informed about developments relating to new information and communication technologies and offer them continuing education and other products and services that will enable them to develop their competencies in this area and to master the internet and e-commerce tools

During the year, the Continuing Education Department implemented its 2003-2005 business plan, which includes a new communication and marketing approach and a revised fee schedule. With 2,200 season passes sold and 16,000 course registrations, our continuing education activities are more popular than ever. The program consists of over 200 courses, including approximately 100 new ones. The Inspection and Professional Practice Department helped to improve the program by preparing a course on professional inspection.

As in past years, the continuing education course catalogue was prepared in cooperation with "supermentors" responsible for advising the Continuing Education Activities Committee on which courses to offer in specific fields. A few years ago, we began enriching our continuing education program by entering into agreements with various partners and educational institutions. Since our members have reacted very favourably to this type of partnership, we concluded other agreements and an increasing number of courses in association are now included in the catalogue.

A new service was offered in 2003-2004, i.e. distance learning. In cooperation with the other provincial institutes, the Ordre offered its members the following courses in a distance learning format: *CICA Handbook Accounting Refresher*, *Perfectionnement en comptabilité* and *Auditing Refresher*. A number of members adopted this new method of keeping their knowledge up to date, and these three courses will be offered again next year.

The Ordre grants the CA•IT and CA•IFA designations to CAs who meet the stringent requirements established by the Alliance for Excellence in IT and the Alliance for Excellence in Investigative and Forensic Accounting and approved by the Bureau. CAs are not yet authorized to hold themselves out as specialists in Quebec, but these new professional designations already represent a guarantee of excellence and we have developed transitional measures to allow Quebec CA•ITs and CA•IFAs to use their designation pending the coming into force of the *Regulation respecting specialties*.

AREA 3 SPEED UP CHANGES IN THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK AT THE PROVINCIAL AND NATIONAL LEVEL TO FACILITATE THE PROFESSION'S CONTINUOUS ADAPTATION TO ITS ENVIRONMENT

- 3.1 Increase the Ordre's involvement with government authorities to make the legal and regulatory framework in Quebec less cumbersome while providing more protection to the public
- 3.2 Ensure that the mechanisms to protect the public evolve so as to reflect the new professional reality of CAs, while respecting the fundamental values of our profession and maintaining harmony at the national level
- 3.3 Make the necessary changes to have specialties recognized in the regulations governing the profession in Quebec
- 3.4 Ensure a strong presence of the Quebec profession with the other CA institutes and the CICA and encourage a form of leadership that will promote an evolution of the profession at the national level in line with that of the marketplace

In keeping with our mission to protect the public, we continued our involvement with the task force on the reduction of the regulatory burden set up by the Office des professions du Québec and we reviewed the auditor independence standards with our provincial and national counterparts. These new harmonized rules have been in effect in the other provinces since January 2004 and the Ordre has taken the steps required by the Quebec professional system to have them integrated into the *Code of Ethics of Chartered Accountants*.

Following the adoption of the *Regulation respecting the practice of the chartered accountancy profession within a partnership or a joint-stock company* in 2003, the Ordre supported firms wishing to transition to a limited liability partnership (LLP) or a joint-stock company (JSC). We informed our members about the conditions for accessing these new forms of association and the application of the new Regulation. We received and processed close to 250 applications to access one of these two forms of association, following which 101 partnerships or companies were registered in accordance with the Regulation. We also worked with insurance companies to provide coverage for members and their partnerships or companies in compliance with the Regulation. Finally, the Ordre, the Barreau du Québec and the Chambre des notaires teamed up within a task force mandated to resolve conciliation and arbitration of accounts issues related to the practice of the profession within a partnership or joint-stock company.

The Legal Affairs Department continued to maintain and strengthen the protection of the public by receiving and processing illegal practice complaints. In 2003-2004, 20 illegal practice files were opened, eight complaints were lodged (for which six convictions were obtained), five summonses were sent and one file is still under investigation. Of the 24 cases brought forward from last year, two are still pending.

We made the requisite representations regarding the action in nullity instituted by CGAs, with the end result that the CGAs' appeal was denied shortly after year end. Despite this, the decision states that it is not up to the courts to decide on the advisability or appropriateness of legislative measures. This means that the National Assembly has full discretion to impose or amend legal constraints relating to the practice of a profession.

The Ordre also contributed to CPAB by helping to harmonize the inspection processes and draft new rules.

During the year, the office of the syndic was seized with a growing number of requests for information and disciplinary complaints. It has had to adjust to the fact that CA•IFAs and CA•ITs are the subject of new types of complaints and that more and more complaints are being lodged against MBGIE members.

The Ordre finished updating its professional inspection tools and mechanisms and provided the necessary information to inspectors, members of the Professional Inspection Committee and practitioners subject to inspection. We had to recruit new contract and staff resources to handle the growing number of fields to be inspected. A task force mandated to establish an inspection philosophy and a new methodology for taxation services was set up to assist the Professional Inspection Committee in proposing changes to the general program of inspection to the Bureau of the Ordre.

AREA 4 ATTRACT A SUFFICIENT NUMBER OF COMPETENT CANDIDATES FOR THE PRACTICE OF THE PROFESSION

- 4.1 Play a major role at the national level in the implementation of new candidate evaluation mechanisms that reflect the *CA Competency Map* and our profession's excellence in assurance
- 4.2 Continue cooperating with universities to bring education programs in line with the *CA Competency Map* and have this education recognized by appropriate diplomas
- 4.3 Work in cooperation with the Ordre's university partners and the CICA to bring about the establishment of a clear and attractive professional education path that takes specialization into account
- 4.4 Promote the profession, in cooperation with the Ordre's professional education partners, so that potential candidates perceive CAs as invaluable players in corporate decision-making
- 4.5 Reengineer the rules respecting the training period to reflect the new *CA Competency Map* and to allow candidates to acquire skills in the various fields of practice of our profession in addition to the necessary competencies in assurance

In 2003, candidates for the practice of the profession wrote the first uniform evaluation based entirely on the *CA Competency Map*. With a 74% pass rate for first-time writers, Quebec's results are significantly higher than the national average. Seventeen Quebec candidates made the national Honours Roll and two were awarded a gold medal for their exceptional performance. The Ordre offered these 17 candidates a gold-plated watch engraved with their name and Honours standing. We hope this award will become a tradition in years to come.

To help candidates prepare for the new evaluation method, we developed guides and held awareness workshops for professors/instructors. Unsuccessful candidates were able to attend workshops on the new evaluation methodology and almost 50% of them registered for a new UFE coaching course.

Since the new UFE marking system is based on an evaluation of performance in specific areas and numerical results have been replaced by a broad-based "pass" or "fail" evaluation, we reviewed all communications pertaining to the release of UFE results and the appeal process. The critical analysis service offered to unsuccessful candidates and the statistics prepared for our university partners were also reviewed. In addition, the Ordre is involved in the project to allow candidates to use the computer as a reference tool at the 2004 UFE.

In cooperation with the Institute of Chartered Accountants of Ontario, the Ordre issued a new promotional brochure entitled *I will not be a number*. We also produced a promotional video entitled *CA : Une carrière à choix multiples* featuring six young CAs under 35 from the business world.

We continued our outreach activities intended for students in secondary schools, CEGEPs and universities. We took part in various career days, and the education training career fairs in Montreal and Quebec City, organized the *Une fois c't'un cas* and *Spécial Cas* case study contests, and were involved with the university campus CA committees and their conferences. New

concepts were developed this year, including the project entitled *Les cabinets comptables en tournée : CA ROULE*, intended to give CAs in public practice increased visibility on university campuses, and another entitled *Des CA qui groovent*, which consists in publishing profiles of dynamic young CAs. The *Inf@relève* bulletin has replaced *BilanRelève*; it will continue to inform students about activities in universities and within the profession.

The Foundation of Quebec Chartered Accountants held its first fundraising campaign and organized its first golf tournament as part of the Ordre Conference in September. The money raised went, and will continue to go, towards scholarships for students at all academic levels.

A major review and assessment was carried out during the year to approve the graduate level university programs mapped to the Professional Education Program. The self-assessment files submitted to the Ordre by 11 universities were analyzed in light of the requirements of the new *CA Competency Map*. An inception-to-date report on the Professional Education Program was submitted to the Professional Education Program Steering Group then to the Education Committee.

The Ordre also collaborated on the Office des professions study to identify the competencies required to practice corporate auditing.

AREA 5 ENHANCE THE ADDED VALUE THE ORDRE PROVIDES TO CAS AND ACHIEVE MORE EFFECTIVE RESOURCE MANAGEMENT

- 5.1 Continuously identify members' needs and expectations
- 5.2 Implement a systematic, focused approach to designing and providing services to members and candidates for the practice of the profession, to communicating with them and to promoting the Ordre's activities and services
- 5.3 Make a priority of enhancing the added value provided by the Ordre to members in business, government, industry and education (MBGIE)
- 5.4 Continue to enhance management effectiveness and value-for-money by continuously improving the Ordre's methods and internal policies as well as the communication and cooperation mechanisms with the other CA institutes
- 5.5 Continue to integrate the Internet as the preferred support for internal and external communications and for the management of the Ordre
- 5.6 Cooperate with the CICA to increase the presence of Canadian CAs on the international scene, and particularly in the rest of the French-speaking world

In order to optimize data input and management for communications between the Ordre, its members, CA employers and the public, we began an in-depth review of the nature and structure of our databases. This long-term project will include a review and update of our business processes related to the capture, processing and storage of information on our members and their employers.

We paid out a \$600,000 refund from the Canada Life term life insurance plan. We renewed our agreements with TD Insurance Home and Auto and Blue Cross, and obtained very competitive rates for our members. In cooperation with Vigilis, we began offering two new products: a program to insure against critical illness and a group insurance program for firms.

We launched *Inf@CA*, a weekly electronic newsletter, to better inform our members about the Ordre and the profession. This new tool has allowed us to heighten the effectiveness and scope of our messages while reducing the number of documents and communication vehicles used to contact our members.

Once again this year, the Ordre worked hard to offer CAs high-quality services and tools. The technical assistance service received close to 1,400 calls from members and the public. The ethics assistance service received 955 requests for information.

We also coordinated the presentation of prestigious events like the *Soirée Reconnaissance* and the *Young CA Leader*

award ceremony, the permit presentation and the *Gala de la réussite*. The Ordre held its biennial Conference on September 13, 14 and 15 at the Manoir Richelieu under the theme "The Expectations Revolution: The CA Solution." The event was very well attended, attracting over 400 participants. At the annual general meeting held during the Conference, Claude Gauvin, FCA, succeeded Lucette Poliquin, FCA, who had been Chair of the Ordre since September 2001.

We renegotiated our highly advantageous financial program for CAs with the National Bank and signed new partnership agreements with Osler Hoskin Harcourt LLP and Vénatus/JobWings. These major new partners join the National Bank and TD Insurance in supporting the Ordre in its activities. The three-year agreements with these new partners will allow us to offer even more services to Ordre members, especially as concerns job hunting and career directions.

After nearly ten years, the Ordre ceased publishing the *Guide des affaires* collection. However, new partnership agreements were signed with several publishers, including Carswell, CCH, Jurifax, Quebecor, Transcontinental, Wilson & Lafleur and Yvon Blais. These agreements will enable us to offer our members a wide variety of relevant, high-quality publications.

We completed the overhaul of our website, which now offers more information and services, including the possibility of filling out the annual fee form and paying membership fees online. Over 11,600 members opted for this new service. We also encouraged our members to use the Internet to communicate with the Ordre. To ensure an effective and reliable Internet service, the Ordre hired an assistant director, Information systems, and improved the hosting and security aspects of its website.

As regards human resource management, we negotiated a new collective agreement with our employees and adopted a psychological harassment policy.

MEMBERS

of the Bureau and special committees

Administrative Committee



Philip Charles Levi,
FCA, CA•IFA



Jean-Robert Poulin, CA



Lucette Poliquin, FCA
Outgoing Chair



Daniel McMahon, FCA
President, CEO and
Secretary General



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre



Michel Thérour, FCA
Vice-chair of the Ordre



Sylvia Ceacero*



Diane Joly, CA

MEMBERS OF THE BUREAU AND SPECIAL COMMITTEES

Administrative Committee

Claude Gauvin, FCA, Chair of the Ordre
Michel Thérour, FCA, Vice-chair of the Ordre
Sylvia Ceacero*
Diane Joly, CA
Philip Charles Levi, FCA, CA•IFA
Jean-Robert Poulin, CA
Lucette Poliquin, FCA, Outgoing Chair
Daniel McMahon, FCA, President, CEO and Secretary General

Other members of the Bureau

José Arseneault, CA
Guy R. Brisson*
Benoit Caron, CA
Luc Charbonneau, CA
J. Marcel Daoust, FCA
Louis Doyle*
Annie Doyon, CA
Michel Doyon, CA
Manon Durivage, CA
Guylaine Duval, CA
Pierre Jalbert, FCA, Fin. pl.
Jean Laflamme, CA
Michel Lamarre, CA
Lise Lapierre, CA
Marcel Lemay, FCA
Daniel Yves Lemieux, CA
Gloria Lemire, CA
Claudine Lévesque, CA
Diane Racine, CA
Hélène Racine, CA
Denis Savard, CA
France Tardif, CA
Marielle Tremblay*

* Representative of the public appointed by the
Office des professions du Québec

Finance Committee

Michel Thérour, FCA, Chair
Manon Durivage, CA
Pierre Jalbert, FCA, Fin. pl.
Jean Laflamme, CA

Audit Committee

Denis Savard, CA, Chair
Michel Lamarre, CA
Claudine Lévesque, CA

Advisory Board of Past Presidents

Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA
Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy d'Orsonnens, FCA
Charles-Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA
Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
Yvon Normandin, FCA
Alastair Reekie, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
John F. Lewis, FCA
H. Marcel Caron, FCA

REPORT

of the Audit Committee



Denis Savard, CA
Chair

Committee members

Michel Lamarre, CA
Claudine Lévesque, CA

Evelyn Paquin, CA
Secretary

The Audit Committee, whose terms of reference were updated in 2001-2002, reviews any issue relating to the Ordre's financial affairs and external audit mechanisms in order to support the Bureau in fulfilling its oversight responsibilities. The Committee held four meetings during the year and met with the external auditor without the presence of management.

The Committee reviews the Ordre's financial statements, including the significant accounting policies and the estimates. It assesses the external auditor's independence and objectivity, as well as the effectiveness of the external audit process.

The Committee approves the external audit fees under its guiding principle to preserve the external auditor's objectivity and independence. If a significant amount of fees were to be paid to the auditor for non-audit services, these services would have to be pre-approved by the Audit Committee.

The Committee is also responsible for recommending the appointment, reappointment or replacement of the external auditor. The external audit mandate for the year ended March 31, 2004 was subject to a call for tenders according to reviewed and updated eligibility criteria. The process included the submission of bids in writing and presentations before the Audit Committee.

Denis Savard, CA
Chair

FINANCIAL STATEMENTS

Auditors' Report

AUDITORS' REPORT

To the members of the
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

We have audited the statement of financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2004 and the statements of operations, changes in fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC as at March 31, 2004, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

General partnership of chartered accountants

Trois-Rivières, April 27, 2004

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY

WITH REGARD TO THE FINANCIAL REPORT

The financial statements and other information contained in this annual report are the responsibility of the management of the Ordre. The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Where necessary, management has made judgments and estimates regarding the consequences of certain events and transactions, while considering materiality. The financial and statistical information contained in the remainder of the report is consistent with the information included in the financial statements.

As part of its responsibilities, the management of the Ordre maintains a system of internal accounting controls designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and that transactions are accurately recorded on a timely basis, are properly approved and result in reliable financial statements.

The Bureau of the Ordre carries out its responsibilities with regard to the financial statements mainly through its Audit Committee. This Committee reviews the annual financial statements and other information contained in the annual report and recommends them to the Bureau for approval. The Audit Committee meets periodically with the management of the Ordre and the external auditors, and reports to the Bureau.

The financial statements have been audited by the Ordre's auditors who were engaged by the Bureau of the Ordre upon recommendation of the Audit Committee and whose appointment was ratified at the annual general meeting.

Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre

April 27, 2004

Daniel McMahon, FCA
President and CEO

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

as at March 31, 2004

	2004				2003
	General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
CURRENT ASSETS (Note 15)					
Cash	734,686	-	14,099	748,785	355,631
Temporary investments (Note 4)	3,625,524	700,000	-	4,325,524	3,788,277
Accounts receivable (Note 5)	674,742	-	309,585	984,327	773,573
Advances to General Fund (Note 6)	-	559,219	-	-	-
Advances to Insurance Fund (Note 6)	299,567	-	-	-	-
Prepaid expenses	66,121	-	-	66,121	32,994
	5,400,640	1,259,219	323,684	6,124,757	4,950,475
INVESTMENTS (Note 7)	6,099,099	-	3,086,321	9,185,420	8,819,512
CAPITAL ASSETS (Note 8)	871,246	-	-	871,246	990,370
	12,370,985	1,259,219	3,410,005	16,181,423	14,760,357
CURRENT LIABILITIES (Note 15)					
Accounts payable (Note 9)	3,703,731	2,954	967,833	4,674,518	3,655,983
Unearned revenue	2,596,907	-	-	2,596,907	1,762,178
Amount payable to General Fund (Note 6)	-	-	299,567	-	-
Amount payable to Indemnity Fund (Note 6)	559,219	-	-	-	-
Current portion of long-term debt (Note 10)	198,715	-	-	198,715	216,780
	7,058,572	2,954	1,267,400	7,470,140	5,634,941
DEFERRED LEASE INDUCEMENT	338,422	-	-	338,422	423,022
LONG-TERM DEBT (Notes 10 and 15)	216,776	-	-	216,776	433,556
ACCRUED BENEFIT LIABILITY (Note 11)	887,400	-	-	887,400	625,100
CLAIM FLUCTUATION RESERVE (Note 12)	-	-	685,968	685,968	645,900
DEFERRED REVENUE (Note 13)	-	-	1,456,637	1,456,637	2,715,153
	8,501,170	2,954	3,410,005	11,055,343	10,477,672
FUND BALANCES					
Invested in capital assets	871,246	-	-	871,246	990,370
Internally restricted for:					
regional groups	331,643	-	-	331,643	378,525
PEP orientation	670,972	-	-	670,972	651,952
continuing education	100,000	-	-	100,000	100,000
Unrestricted	1,895,954	-	-	1,895,954	1,415,797
Indemnity Fund	-	1,256,265	-	1,256,265	746,041
	3,869,815	1,256,265	-	5,126,080	4,282,685
	12,370,985	1,259,219	3,410,005	16,181,423	14,760,357

COMMITMENTS AND CONTINGENCIES (Notes 14 and 17)

ON BEHALF OF THE BUREAU:



Claude Gauvin, FCA
Chair of the Ordre



Michel Thérault, FCA
Chair of the Finance Committee

STATEMENT OF OPERATIONS

for the year ended March 31, 2004

	2004					2003
	Budget (Note 2)	General Fund	Indemnity Fund	Insurance Fund	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUES						
Membership fees and registrations	13,373,800	13,393,496	-	-	13,393,496	12,133,266
Continuing education and publications	2,853,000	3,266,507	-	-	3,266,507	2,879,451
Inspection fees	847,000	819,218	-	-	819,218	788,383
Examination fees	615,700	651,490	-	-	651,490	457,310
Activities	371,100	480,746	-	-	480,746	385,801
Investment income	350,000	546,007	20,229	-	566,236	411,989
Experience refunds from the life insurance plan for the year (Note 13)	-	-	-	296,345	296,345	301,292
Other	537,800	592,233	1,163	265,430	818,826	748,551
	18,948,400	19,749,697	21,392	561,775	20,292,864	18,106,043
EXPENSES (Appendix A) (Note 11)						
Management and external affairs	1,489,900	1,324,095	-	-	1,324,095	1,221,980
Supervision of the profession	2,402,500	2,279,236	11,168	-	2,290,404	2,314,850
Member services	4,019,800	3,987,913	-	-	3,987,913	3,677,759
Qualification	1,741,900	1,722,255	-	-	1,722,255	1,510,092
Administration (Notes 8 and 14)	3,011,200	3,412,851	-	225,362	3,598,213	2,906,205
CICA services (Note 1)	6,151,500	6,190,176	-	-	6,190,176	6,557,042
Experience refunds to insured members (Note 13)	-	-	-	296,345	296,345	-
Increase in claims fluctuation reserve (Note 12)	-	-	-	40,068	40,068	301,292
	18,816,800	18,916,526	11,168	561,775	19,449,469	18,489,220
EXCESS OF REVENUES OVER EXPENSES (OF EXPENSES OVER REVENUES)	131,600	833,171	10,224	-	843,395	(383,177)

CHANGES IN FUND BALANCES

for the year ended March 31, 2004

2004

	General Fund						TOTAL
	Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP* orientation	Restricted for continuing education	Unrestricted	Indemnity Fund	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	990,370	378,525	651,952	100,000	1,415,797	746,041	4,282,685
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	(506,185)	(343,662)	19,020	-	1,663,998	10,224	843,395
Purchase of capital assets	387,061	-	-	-	(387,061)	-	-
Interfund transfers (Note 16)	-	296,780	-	-	(796,780)	500,000	-
BALANCE, END OF YEAR	871,246	331,643	670,972	100,000	1,895,954	1,256,265	5,126,080

2003

	General Fund						TOTAL
	Invested in capital assets	Restricted for regional groups	Restricted for PEP* orientation	Restricted for continuing education	Unrestricted	Indemnity Fund	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	1,170,077	360,264	658,300	100,000	1,658,705	718,516	4,665,862
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	(515,752)	(308,995)	(6,348)	-	420,393	27,525	(383,177)
Purchase of capital assets	337,435	-	-	-	(337,435)	-	-
Disposal of capital assets	(1,390)	-	-	-	1,390	-	-
Interfund transfers (Note 16)	-	327,256	-	-	(327,256)	-	-
BALANCE, END OF YEAR	990,370	378,525	651,952	100,000	1,415,797	746,041	4,282,685

* Professional Education Program

STATEMENT OF CASH FLOWS

for the year ended March 31, 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$
OPERATING ACTIVITIES		
Excess of revenues over expenses (of expenses over revenues)	843,395	(383,177)
Non-cash items:		
Amortization of capital assets	506,185	517,142
Gain on disposal of capital assets	-	(1,390)
Amortization of bond discount	-	(50,533)
Amortization of deferred lease inducements	(84,600)	(84,600)
Increase in provision for pension plan	262,300	197,900
Increase in the claims fluctuation reserve	40,068	301,292
Decrease in deferred revenue	(265,430)	(77,373)
	1,301,918	419,261
Net change in non-cash working capital item	1,609,383	1,131,978
	2,911,301	1,551,239
FINANCING AND INVESTING ACTIVITIES		
Cash from investments	875,735	8,780,676
Purchase of investments	(1,241,643)	(9,683,857)
Purchase of capital assets	(387,061)	(337,435)
Proceeds from disposal of capital assets	-	1,390
Issuance (repayment) of long-term debt	(234,845)	650,336
Increase (decrease) in deferred revenue	(993,086)	144,913
	(1,980,900)	(443,977)
INCREASE IN CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS	930,401	1,107,262
CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS, BEGINNING OF YEAR	4,143,908	3,036,646
CASH ON HAND AND TEMPORARY INVESTMENTS, END OF YEAR	5,074,309	4,143,908

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

March 31, 2004

1. INCORPORATION, NATURE OF ACTIVITIES AND STRUCTURE OF THE ORDRE

The Ordre des comptables agréés du Québec (the Ordre) is constituted under the *Chartered Accountants Act* of Québec. The Ordre primary mission is to ensure the protection of the public. The Ordre is governed by Quebec's *Professional Code* and is a not-for-profit organization for the purposes of the *Income Tax Act*. The Ordre must, in particular, ensure the delivery of practice permits to candidates who have met the required conditions, maintain the membership roll and supervise the practice of the profession by its members. In addition, under a protocol agreement signed in 1998, the Ordre uses the services of the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) in the following areas affecting Canadian chartered accountants as a whole: public interest and integrity; effective leadership and strategic planning for the profession; qualifications; standard setting; and communications.

2. BUDGET

The unaudited figures included under the "Budget" heading in the statement of operations cover the General Fund and are provided for information purposes only. The budget was approved by the Bureau on February 20, 2003.

3. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Fund accounting

The Ordre uses the deferral method to recognize contributions.

The General Fund is used for all ordinary and regular operations of the Ordre. Revenues and expenses related to services and administration are presented in the General Fund.

The Indemnity Fund is intended to repay the amounts of money or other securities used by a member for purposes other than those for which they had been delivered to him or her in the practice of the profession, in accordance with Section 89 of the *Professional Code*.

The Insurance Fund includes the amounts refunded by insurers for members who participate in the insurance plans offered to Ordre members. Revenues and expenses related to the Insurance Fund are included in this Fund, as is the related investment income.

Cost allocation

Costs directly related to an activity are charged to that activity. Overhead is allocated to the following self-financing centres according to use: Professional Inspection, Continuing Education and Publications. The unallocated balance is shown separately in the additional information under "Office occupancy expenses" and "General expenses."

Contributed services

The operation of the Ordre depends in part on the voluntary service of many members. Since these services are not normally purchased by the Ordre and their fair value is difficult to estimate, contributed services are not reflected in these financial statements.

Capital assets

Capital assets are recorded at cost and amortized using the following methods, rates and periods:

	Methods	Rates/Periods
Furniture and equipment	Declining balance	20%
Computer software	Straight-line	5 years
Computer hardware	Straight-line	3 years
Leasehold improvements	Straight-line	Lease term, 15 years

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

March 31, 2004

Deferred lease inducement

The deferred lease inducement is amortized on a straight-line basis over the lease term and is applied against lease payments.

Employee benefit plans

The Ordre sponsors a defined benefit pension plan. The fair value of plan assets and the accrued benefit obligation are valued on December 31.

The Ordre amortizes the transitional asset (obligation) on a straight-line basis over the average remaining service period of active employees expected to receive benefits.

The Ordre has adopted the following policies to account for its obligations under employee benefit plans and the related costs, net of plan assets:

- The cost of pension and other retirement benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method prorated on service and management's best estimate assumptions in determining the expected return on plan assets, salary escalation, the retirement ages of employees and expected retirement benefit costs.
- For the purpose of calculating the expected rate of return on plan assets, those assets are valued at fair value.
- Past service costs from plan amendments are amortized on a straight-line basis over the average remaining service period of employees active at the date of amendment.
- The excess of the net actuarial gain (loss) over 10% of the greater of the accrued benefit obligation and the fair value of plan assets is amortized over the average remaining service period of active employees. The average remaining service periods of active employees covered by the basic pension plan and the supplementary plan are respectively 14 years and 11 years as at December 31, 2003 (12 years and 9 years as at December 31, 2002).

4. TEMPORARY INVESTMENTS

Temporary investments, accounted for at cost and with a market value equal to cost, consist of \$3,394,150 in money market mutual fund units (\$2,721,965 in 2003) and \$931,374 in term deposits (\$1,066,312 in 2003). The rate of return on the mutual fund units varies according to market rates. This year's rate of return was 2.81% (2.97% in 2003). The interest rate on the term deposits held at year end ranged from 1% to 3.60% and the maturity dates do not exceed one year.

5. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$
Accounts receivable	947,040	766,074
Other	37,287	7,499
	<u>984,327</u>	<u>773,573</u>

The Ordre is not exposed to any significant credit risk.

6. INTERFUND ADVANCES AND AMOUNTS PAYABLE

Interfund advances and amounts payable bear no interest.

7. INVESTMENTS

The Ordre invests in a bond mutual fund in accordance with its investment policy. This investment in the bond mutual fund is accounted for at cost.

The market value of this investment in the bond mutual fund was \$9,550,494 as at March 31, 2004 (\$8,828,286 as at March 31, 2003). The effective yield is 7.40% (4.82% in 2003).

8. CAPITAL ASSETS

	2004			2003
	Cost	Accumulated amortization	Net value	Net value
	\$	\$	\$	\$
Furniture and equipment	483,700	347,984	135,716	157,265
Computer software	2,598,192	2,078,639	519,553	545,560
Computer hardware	656,806	550,258	106,548	151,701
Leasehold improvements	239,868	130,439	109,429	135,844
	3,978,566	3,107,320	871,246	990,370

The amortization expense charged to administrative expenses was \$506,185 (\$517,142 in 2003).

9. ACCOUNTS PAYABLE

	2004	2003
	\$	\$
Accounts payable	1,110,200	1,080,437
Salaries and payroll deductions	587,458	450,126
CICA services	1,276,293	1,563,720
Sales taxes payable	357,249	193,640
Office des professions du Québec levy	390,042	368,060
Amount payable to members participating in an insurance plan	953,276	-
	4,674,518	3,655,983

10. LONG-TERM DEBT

	2004	2003
	\$	\$
Interest-free note payable to the CICA, repayable in monthly instalments of \$18,065, up to March 1, 2006	415,491	650,336
Current portion of long-term debt	198,715	216,780
	216,776	433,556

Long-term debt principal repayments to be made during the next two years are the following: \$198,715 in 2005 and \$216,776 in 2006.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

March 31, 2004

11. EMPLOYEE BENEFIT PLANS

Information about the defined benefit plans as at March 31, in aggregate, is as follows:

	Funded pension plan		Unfunded pension plan	
	2004	2003	2004	2003
	\$	\$	\$	\$
Pension expense	360,700	263,900	104,100	95,200
Fair value of plan assets	4,739,800	4,148,500	-	-
Accrued benefit obligations	5,231,900	4,942,200	471,500	588,100
Funded status (deficit)	(492,100)	(793,700)	(471,500)	(588,100)
Accrued pension liability	(259,900)	(93,500)	(627,500)	(531,600)

The actuarial valuation for funding purposes was performed as at December 31, 2003.

The significant actuarial assumptions adopted in measuring the accrued benefit obligations are as follows (weighted-average assumptions as at December 31):

	Funded and unfunded pension plans	
	2004	2003
Discount rate	6.0%	6.5%
Expected long-term rate of return on plan assets	6.5%	7.0%
Rate of compensation increase	4.0%	4.5%

Other information about the Ordre's defined benefit plans is as follows:

	Funded pension plan		Unfunded pension plan	
	2004	2003	2004	2003
	\$	\$	\$	\$
Employer contributions	194,300	148,800	-	-
Employee contributions	194,300	148,800	-	-
Benefits paid	230,600	79,600	8,200	12,400

12. CLAIMS FLUCTUATION RESERVE (INSURANCE FUND)

	2004	2003
	\$	\$
Balance, beginning of year	645,900	344,608
Increase in required reserve	40,068	301,292
Balance, end of year	685,968	645,900

The claims fluctuation reserve represents part of the amounts refunded by the insurer which the Ordre must retain to absorb any future deficits in the life insurance plan. The amount of the reserve is determined by the insurer based on annual premiums collected and on administrative expenses relating to the plan. The amount of any future deficits that the Ordre may be required to absorb annually is limited to the balance of the reserve at the beginning of the year in which the deficit occurs. The reserve consists of the annual surpluses of the life insurance plan.

13. DEFERRED REVENUE (INSURANCE FUND)

	2004	2003
	\$	\$
Balance, beginning of year	2,715,153	2,647,613
Amounts recognized as revenue for the year	(265,430)	(77,373)
Experience returns to insured members related to past years	(1,254,568)	-
Investment income	261,482	144,913
Balance, end of year	1,456,637	2,715,153

During the year, \$1,254,568 of revenues already recognized in deferred revenue was approved for redistribution. Of this amount, \$301,292 respecting a life insurance plan was paid out to insured members. The \$953,276 balance relates to a salary insurance plan and will be paid out later to insured members.

The Ordre also received \$296,345 during the year, which it paid out to insured members.

14. COMMITMENTS

The Ordre has agreed to lease office space as of May 1, 1993, for a period of 15 years ending April 30, 2008. The total amount to be paid from now until the end of the lease term, including a provision for taxes and operating costs, is \$3,284,525. Minimum lease payments for the next five years will be \$804,374 in 2005, 2006, 2007 and 2008 and \$67,029 in 2009. Rental expense charged for the year is \$825,313 (\$686,297 in 2003). Amortization of the deferred lease inducement applied against lease payments is \$84,600 (\$84,600 in 2003).

Also, under three office equipment leases expiring in September 2006, June 2007 and September 2009, the Ordre has commitments totalling \$282,139. Minimum lease payments for the next five years will be \$69,937 in 2005 and 2006, \$61,432 in 2007 and \$32,333 in 2008 and 2009. The lease expense charged for the year is \$59,547 (\$53,514 in 2003).

15. FINANCIAL INSTRUMENTS

The fair value of current financial assets and liabilities, other than temporary investments, is approximately equal to their carrying value given their short-term nature.

The estimated fair value of the long-term debt was \$405,286 (\$616,509 in 2003). This value was calculated using a discounted cash flow analysis based on existing interest rates for similar loan agreements.

16. INTERFUND TRANSFERS

During the year, the Ordre internally restricted \$500,000 to shore up the Indemnity Fund and \$296,780 (\$327,256 in 2003) to finance a portion of the regional group expenses. Interfund transfers totalled \$796,780 (\$327,256 in 2003).

17. CONTINGENCIES

A third-party application for a judicial review of the leave to appeal to the Supreme Court of Canada respecting claims to the Ordre's Indemnity Fund was recently dismissed. A new application of like effect has been filed. In light of the nature of this new application, the Ordre's management is confident that it will win this case. Given the unusual nature of this application and as the amount the Ordre may be required to pay cannot be estimated, no provision has been made in the financial statements.

18. COMPARATIVE FIGURES

The prior year financial statements were audited by another auditor. Certain figures have been reclassified to conform with the new presentation.

ADDITIONAL INFORMATION

Appendix A — Year ended March 31, 2004

	2004		2003
	Budget	General Fund	General Fund
	\$	\$	\$
EXPENSES			
MANAGEMENT AND EXTERNAL AFFAIRS			
Executive office	961,200	901,169	677,726
Strategic development and research	243,700	276,562	244,254
External affairs and communications	285,000	146,364	300,000
	1,489,900	1,324,095	1,221,980
SUPERVISION OF THE PROFESSION			
Legal affairs	458,900	401,132	529,424
Syndic	554,500	705,433	671,072
Professional inspection	901,000	871,773	821,156
Regulatory activities	488,100	300,898	290,200
	2,402,500	2,279,236	2,311,852
MEMBER SERVICES			
Continuing education and publications	2,563,200	2,804,558	2,490,814
Professional practice	221,400	134,764	169,366
Promotion	772,200	346,976	442,366
Events	463,000	701,615	575,213
	4,019,800	3,987,913	3,677,759
QUALIFICATION			
Education	758,100	732,639	838,813
Uniform evaluation	645,200	624,240	461,380
Promotional activities aimed at the next generation	338,600	365,376	209,899
	1,741,900	1,722,255	1,510,092
ADMINISTRATION			
Administration and finance	879,800	1,155,065	1,065,471
Human resources	184,500	218,886	107,942
Information technology	633,300	729,038	479,439
Office occupancy expenses	670,900	669,797	582,726
General expenses	642,700	640,065	633,254
	3,011,200	3,412,851	2,868,832
CICA SERVICES	6,151,500	6,190,176	6,557,042
	18,816,800	18,916,526	18,147,557

MEMBERSHIP ROLL

DECEASED (BETWEEN APRIL 1, 2003 AND MARCH 31, 2004)

Jacques Beauchemin, CA
Manon Bélanger, CA
Marcel Boivin, CA
Louis-Georges Branchaud, FCA
Dudley George Butterfield, CA
Edward Cannon, CA
Guy Chabot, CA
Elwyn Connelly, CA
Alexandre Courey, CA
St-Georges Drouin, CA
Harry Finkelstein, CA
Rodolphe Garnier, CA
Denis Girard, CA
Carl Grief, CA
Gilles Guay, CA
Jacques Hamel, FCA
Hyman William Harris, CA
Gilles Kelley, CA
Stuart Kerr, CA
David Knafo, CA
Bernard Kurtz, CA
Jean R. Labelle, CA
Jean-Guy Laliberté, FCA
Michel Lamy, CA
Alan Gordon Laschinger, CA
Claude Lavigne, CA
Jean-Pierre Lavigne, CA
Manon Leclair, CA
Guy Marinier, CA
John McGreevy, FCA
Laurier Methot, CA
Jacques Nadeau, CA
Paul Pinkus, CA
Guy Poupart, CA
Roger Proulx, CA
Clément Quintin, CA
Saul Reisler, CA
Fernand Rheault, CA
Philip Symore Rosen, CA
Michel Roussin, CA
Louis-Robert Ruel, CA
Saul C. Rynd, CA
Ephraïm Shapiro, CA
Sydney Shapiro, CA
James Allan Sherriff, CA
François St-Aubin, CA
Richard Talbot, CA
Frederick Tommy, CA
Natalie Toussaint, CA
Andrew Vodstreil, CA
St. George White, CA
Melvin Wilansky, CA
David Gordon Wyatt, CA

Total : 53

Total membership as of March 31, 2003 16,542

Additions to the Roll 439

By examination, under section 1 of the *Regulation respecting the terms and conditions for the issue of a permit by the Ordre des comptables agréés du Québec* 370

By reinstatement 61

By affiliation from another province under section 21 of the *Chartered Accountants Act* 8

Removal from the Roll 241

Deceased 53

Resigned 97

Non-payment of amounts due 89

Decision of the Committee on Discipline 2

Total membership as of March 31, 2004 16,740

Membership distribution by electoral region 16,740

Montreal 10,934

Quebec City 2,190

Trois-Rivières 509

Eastern Townships 406

Outaouais 257

North Eastern 281

Abitibi-Témiscamingue 219

Saguenay-Lac-Saint-Jean 309

Canada, outside Quebec 1,067

Outside Canada 568

Candidate Roll

As of March 31, 2004, 1,324 candidates for the practice of the profession were registered with the Ordre, a decrease of eight compared with the same date last year. Changes to the Candidate Roll are as follows:

Candidates registered as of March 31, 2003 1,332

Additions to the Roll 439

Registration 436

Reinstatement 3

Removal from the Roll 447

Admitted to the Ordre 370

Resigned, deceased, non-payment of annual fees, expiry of deadline for passing the UFE, expiry of deadline for meeting the training period requirements and decisions of the Administrative Committee 77

Candidates registered as of March 31, 2004 1,324



Marie-France Langlois, CA
Controller

During the year, 370 new members were admitted to the profession after passing the Uniform Evaluation and completing their practical training.

Since March 31, 2003, there has been a net increase of 198 members, bringing the numbers on the Membership Roll to 16,740.

Basic membership fees for all Quebec CAs were \$770, including an amount of \$410 representing service costs remitted to the CICA. CAs in public practice paid an additional \$190 in accordance with the user-pay principle. Added to this was a \$22.25 levy collected for the Office des professions du Québec.

REPORT

of the Syndic



Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

Year ended March 31	2004	2003	2002
Ethics-related complaints lodged against members before the Syndic			
Brought forward from last year	167	72	26
New complaints	113	228	151
	280	300	177
Complaints lodged before the Committee on Discipline			
Cases processed for which no complaint was lodged before the Committee on Discipline	5	16	3
Cases carried over to next year	123	117	102
	152	167	72
	280	300	177
Results of cases processed during the year			
Conciliation - Ethics	3	3	1
Matters requiring the intervention of the Syndic	20	35	31
Warnings	32	19	40
Decisions not to lodge a complaint	54	45	26
Complaints withdrawn	13	15	4
Complaints forwarded to the Professional Inspection Committee	1	-	-
	123	117	102
Decisions submitted to the Review Committee	11	8	2
Conciliation of fee accounts			
Brought forward from last year	29	27	28
New cases	43	49	72
	72	76	100
Cases processed	51	47	73
Cases carried over to next year	21	29	27
	72	76	100
Results of cases processed during the year			
Cases settled during conciliation	26	18	20
Cases submitted to the Committee for the Arbitration of Members' Accounts	10	10	7

The decrease in the number of new cases is largely attributable to the mechanisms established by the office of the Syndic to provide the various stakeholders with tools to help them settle their disputes without the Syndic's involvement. For example, for a little over a year now, we have been providing plaintiffs with sample letters to formalize the complaints they wish to address to their chartered accountant. A number of disputes are thus settled without our further involvement.

Complaints are increasingly complex and it is always difficult to determine whether the member was practicing the profession at the time the acts giving rise to the complaint took place. In addition, both plaintiffs and members are now accompanied by one or more legal counsels at an increasingly early stage in the process, sometimes even when the complaint is lodged. This results in many meetings with the parties in the Syndic's office and at the practitioner's.

It should also be noted that the Syndic sometimes receives an application to lodge a disciplinary complaint at the same time as an application for conciliation of a member's account. In most cases, these applications are settled through conciliation at the ethics level.

The increase in ethics-related cases in 2002-2003 was due to a specific situation that generated over 75 cases still pending at the end of the year.

In addition to dealing with the cases listed in the table, the office of the Syndic received over 3,600 telephone calls this year.

As concerns applications for conciliation, the amounts involved vary widely, from \$75 to \$145,000. A number of these applications were unusually complex. Our decisions concerning our jurisdiction are sometimes contested and the information required to proceed is not always made available to us within a reasonable timeframe, which leads to file processing delays.

Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic

ARBITRATION of Members' Accounts



Bertrand Lachance, CA
Chair

Committee members

The mandate of the Committee for the Arbitration of Members' Accounts is to settle disputes respecting the accounts of members that the Syndic or assistant syndic were unable to resolve through conciliation. The Committee receives applications, hears the arguments of the various parties and renders a decision.

During 2003-2004, the Committee received 14 new applications.

The Committee processed eight complaints, including three brought forward from the previous year, and six hearings are scheduled. The Committee met ten times to process the eight applications while three others were withdrawn.

Decisions rendered

The Committee rendered five decisions in 2003-2004. The Committee reduced the fees in two cases and maintained them in three other cases. There are currently three decisions pending.

Bertrand Lachance, CA
Chair

Serge Allard, FCA
Valier Boivin, CA
Martin Castonguay, CA
Robert Desforges, CA
Raymond Godbout, CA
Louis Grossbaum, CA
Pierre Lapointe, CA
Denis Lauzon, CA
Suzanne Major, CA
Yves Montpetit, CA

Substitute members

Richard Chevalier, CA
Pierre Legault, FCA

Claudette Roberge
Secretary

Committee members

Clément Beaupré, CA
 Marcel Besner, CA
 Richard Boucher, CA
 Alain Chassé, CA
 Claude Choquette, FCA
 Albert Dumortier, FCA
 Pierre Gauvreau, FCA
 Gérald Langlois, FCA
 Jacques Leblanc, FCA
 Céline Plamondon, FCA
 Ronald Singer, FCA
 Gary Wechsler, CA

Claudette Roberge
 Secretary

Pierre Linteau, lawyer
 Chair



The Committee on Discipline is established under section 116 of the *Professional Code*. It is seized of all disciplinary complaints lodged against chartered accountants for violating the *Chartered Accountants Act*, the *Professional Code* and the regulations thereunder.

In December 2003, M^{re} Pierre Linteau was appointed Chair of the Committee on Discipline by government decree, thus replacing M^{re} Carole Marsot whose mandate was expiring.

During 2003-2004, the secretary to the Committee on Discipline received six disciplinary complaints from the Syndic and assistant syndics. In addition, three applications for reinstatement on the Membership Roll were filed.

Division chaired by M^{re} Carole Marsot

Three new complaints were brought before this division and concerned the following offences:

- lack of integrity and fraud (one complaint);
- non-compliance with professional standards (one complaint);
- failure to respond to the Syndic (one complaint).

Twelve complaints and two applications for reinstatement were processed, requiring eight days of hearings. The Committee rendered 15 decisions, including one regarding guilt alone, two regarding penalties, ten addressing both guilt and penalties and two recommendations to the Bureau respecting the applications for reinstatement.

The division imposed the following penalties:

- for having failed to release documents to a client, having failed to respond to the Syndic, having been associated with a false statement, having failed to take out professional liability insurance, temporarily struck off the roll for three months, required to release the documents, fined \$7,000, publication of the decision and required to pay costs;

- for having prepared a review engagement report without being free of any influence, interest or relationship, reprimanded, fined \$3,000 and required to pay costs;
- for having failed to ensure that a partner complied with the *Code of Ethics of Chartered Accountants*, reprimanded, fined \$3,000 and required to pay costs;
- for having been associated with a false statement and for having disclosed confidential information without authorization, fined \$6,000 and required to pay costs;
- for having made an assignment of property, temporarily struck off the Roll for one year and required to pay costs;
- for having failed to fulfil a mandate in accordance with professional standards and current scientific knowledge in the performance of a review engagement and for deceiving the inspector of the Professional Inspection Committee, fined \$7,000 and required to pay costs;
- for having expressed an opinion in an auditor's report and for having prepared financial statements not in accordance with the profession's auditing and accounting standards, fined \$2,000 and required to pay costs, excluding the expert costs;
- for having performed review engagements and audited financial statements without being free of any influence, interest or relationship, fined \$19,500 and required to pay costs, the expert costs being limited to \$5,000;
- for having failed to declare an assignment of property, temporarily struck off the Roll for one month and required to pay costs;
- for lack of integrity and for having acted fraudulently, temporarily struck off the Roll for two years, publication of the decision and required to pay costs;
- for having expressed an opinion in an auditor's report and for having prepared financial statements not in accordance with the profession's auditing and accounting standards, fined \$2,800 and required to pay costs, excluding the expert costs;

- for having failed to respond to the Syndic, fined \$2,000 and required to pay costs.

Division chaired by M^e Pierre Linteau

This division was seized with three complaints and an application for reinstatement to the Ordre's Membership Roll. The offences concerned the following:

- failure to respond to the Syndic and to report to a client, and failure to release documents to a client (one complaint);
- non-compliance with professional standards, conflict of interest, derogatory act and lack of integrity (one complaint);
- assignment of property (one complaint).

Two complaints requiring one and a half days of hearings were processed and are under advisement. One complaint and the application for reinstatement have yet to be heard.

Decision of the Professions Tribunal

The Professions Tribunal returned a case from a previous year to the Committee on Discipline so that the complaint could be heard a second time.

Decision of the Superior Court

With respect to a decision of the Professions Tribunal from a previous year, the Superior Court was seized with a motion for a declaratory judgement and ruled on the state of the law regarding the publication of a notice of striking off the Roll for pre-1988 cases.

In another case from a previous year, the Superior Court rejected the petition for revision of the Professions Tribunal's decision. This ruling has been appealed to the Court of Appeal.

M^e Pierre Linteau
Chair

Committee members

Réjean Belzile, CA
Luc Charbonneau, CA
Pierrette Doré, CA
Jacques Fortin, FCA*
Colette Gauthier, FCA*
Michèle Legault, CA*
Nathalie Lessard, CA
Philippe Levy, CA
Madeleine Lussier, CA
Jean-Hugues Rioux, CA
Claude Rompré,
*Representative of the
ministère de l'Éducation**
Wendy Roscoe, CA
Alain Roy, CA
Lyn Sachs, FCA

Diane Messier-Marcotte,
CA*
Secretary

* *Members of the
Committee on Training of
Chartered Accountants
(decree 1027-97)*

Yvon Couturier, CA
Chair



The past year was marked by the introduction of the new competency-referenced evaluation methodology at the Uniform Evaluation (UFE). Despite this major change, Quebec candidates continued to perform well, recording a pass rate that was higher than the national average for a fourth consecutive year. First-time writers in Quebec achieved a pass rate of 74%, a result that is four points higher than the national average for the same group. In Quebec, 405 candidates passed the 2003 UFE, 17 of them made the national Honours Roll and two candidates tied for first place and won a gold medal. This outstanding performance is a tribute to the efforts of all the stakeholders who invested time and energy to prepare candidates for the new competency-based approach. A significant amount of educational material adapted to the new exam was developed in cooperation with the academic community.

As part of the university program accreditation process, we examined the report of the ad hoc committee responsible for reviewing the self-assessments of universities and making recommendations. We recommended that the Administrative Committee approve the graduate-level programs of 11 universities as Ordre Professional Education Programs.

After considering the matter further, the Committee changed its position on certain mutual recognition agreements involving foreign accounting designations. The members recommended that the reciprocity agreements with the South African Institute of Chartered Accountants and the Institute of Chartered Accountants in Australia be approved.

The next generation remains a major concern for the Committee. Discussions between practitioners and academics on recruitment activities, career days, the training period and promotional tools generated some new ideas, like the CA ROULE tour for example. This new initiative involving the periodic offering of conferences to students on various topics will improve the presence of accounting firms and the visibility of the CA profession on university campuses.

Finally, we commented on the update of the CA *Candidates' Competency Map* (2004 UFE) and discussed the introduction of computers at the 2004 UFE.

Yvon Couturier, CA
Chair



Réjean Blanchette, FCA
Chair

Committee members

During 2003-2004, the Committee met twice to finalize one claim pending from the previous year.

The Administrative Committee rejected this claim at the Committee's recommendation. The Indemnity Fund did not pay any indemnities during the year and no new claims were filed.

On January 17, 2002, the Supreme Court of Canada rejected an application for leave to appeal, with costs, from three claimants dissatisfied with the ruling of the Court of Appeal in the *Reinharz* case, which upheld the decision of the Administrative Committee of the Ordre not to allow the indemnity claims filed by nine claimants. After the decision was rendered, these same claimants filed a review application with the Supreme Court, which was declared inadmissible by the court clerk. The claimants filed an amended application to the same effect with the Supreme Court citing new facts. To date, no decision has been rendered by the Supreme Court on this new application.

Réjean Blanchette, FCA
Chair

Daniel Gervais, notary
Member of the public
Morty Zafran, FCA

Christiane Brizard, lawyer
Secretary
Claudine Lévesque, CA
Michel Lamarre, CA

Evelyn Paquin, CA
secrétaire

PROFESSIONAL Inspection

Committee members

Serge Goudreau, CA
Chair



Tony Spensieri, CA
Vice-Chair
Luc Beaulieu, CA
Jacinthe Bouffard, CA
Suzanne Chevalier, CA
Norman Daitchman, FCA
André De L'Étoile, CA
Alain Deschesnes, CA
Johanne Fortier, CA
Jean-Guy Gagné, CA
Hélène Huot, CA
Michel Reinhardt, CA
Michel Roberge, CA
Bernard Turbide, CA

Martine Picard, CA
Secretary

The main activities of the Professional Inspection Committee are summarized in the following table:

Year ended March 31	2004	2003
Practicing units inspected during the year	517	523
Pending, beginning of year	30	60
	547	583
Pending, end of year	31	30
Practicing units about which the Bureau of the Ordre received recommendations	516	553
Recommendations ratified by the Bureau:		
Practicing units that met the standards	474	487
Practicing units that did not meet the standards	42	66
	516	553
Number of members required to serve a period of compulsory refresher training without limitation of their right to practice	41	98
Number of members required to serve a period of refresher training with mandatory supervision	7	8
Number of members inspected	1,052	1,336
Number of meetings of the Professional Inspection Committee	5	5
Number of specific enquiries	1	0

This year, the inspection of 517 units required approximately 550 inspector/days. Close to 94% of members inspected this year met inspection standards. Following up on practicing units that failed to meet the standards required approximately 25 inspector/days. During 2004-2005, which represents the second year of the seventh round of inspection, we will be using the same approach as for the sixth round, i.e. broadening the scope of the inspection to cover all the fields of practice of the profession.

The work was carried out by the inspection team of the Inspection and Professional Practice Department, made up of Martine Picard, CA, director, Nathalie Brient, CA, and Chantal Le Rossignol, CA, staff inspectors, and the following contractual inspectors and investigators:

Christian Asselin, CA
Sophie Boivin, CA
André Coutu, CA
Sylvie Fortin, CA
France Lemieux, CA

Sylvain Moisan, CA
Pierre O. Oligny, CA
Sylvie Plante, CA
Dominique Racine, CA
Alain St-Laurent, CA

ACTIVITIES AND ACHIEVEMENTS

The Committee set up a task force responsible for establishing a philosophy and new methodology for the inspection of taxation services. While this area of professional activity is currently subject to inspection, the Committee will eventually be proposing changes to the general program of inspection to the Bureau of the Ordre.

A briefing for auditors of reporting issuers was organized with representatives of the Canadian Public Accountability Board (CPAB). We took part in activities relating to the development of rules of inspection and in discussions about their application. We also met with CPAB representatives on several occasions to plan the harmonization of inspection processes.

The inspection questionnaires were updated and an inspection questionnaire for public companies was prepared for use during the coming year.

A training session developed during the year to help members prepare for professional inspection is now offered as part of the Ordre's continuing education program. In addition, a humorous article entitled "Looking to fail your inspection? Here's how" was issued in the *Inf@CA* newsletter in January 2004. It was essentially intended to capture practitioners' attention and inform them about how to avoid failing their inspection.

SUPERVISION OF THE RIGHT TO PRACTICE

Under section 1 of the *Regulation respecting refresher training periods and courses of the Ordre des comptables agréés du Québec*, the Professional Inspection Committee recommended that the Administrative Committee impose a refresher training period with mandatory supervision on seven practitioners who failed to meet the standards. The Committee also recommended that the refresher training period under mandatory supervision imposed on four practitioners be extended for a second year since they failed to remedy their weaknesses during the first year. From now on, the Committee will recommend that the Administrative Committee impose refresher training courses on practitioners required to submit to a second year of mandatory supervision.

SUMMARY OF FILES FORWARDED TO THE SYNDIC

Departures from the Code of Ethics

The eight files forwarded to the Syndic by the Committee during the year, in accordance with section 116 of the *Professional Code*, break down as follows:

Illegal practice of public accountancy	2
Breaches of the independence rule	1
Breaches of professional secrecy	1
Fees established before the scope of the mandate is known	1
False or misleading advertising	2
Failure to fulfill professional obligations and failure to perform a mandate in keeping with professional standards (former <i>Code of Ethics</i> , sections 3.01.04 and 3.02.01)	1

Refusal to submit to professional inspection

In this case, the director of Inspection forwarded the member's file to the Syndic. The inspection was not carried out as planned because one of the partners hampered the inspector in the performance of his duties by refusing to provide him with all the records.

Refusal to submit to a period of compulsory refresher training without limitation of the right to practice

In this case, the Committee recommended that the Administrative Committee forward the member's file to the Syndic. The refresher training period could not be completed as planned because the member did not provide the documents requested.

GENERAL PROGRAM OF INSPECTION

In 2004-2005, the Committee plans to inspect 399 offices, reinspect 55 offices that have not yet met the standards, and inspect 84 offices for the first time. These inspections should require 805 inspector/days. In addition, we intend to monitor those practicing units that failed to meet the standards. This work should require 18 inspector/days. We also plan to update our general program of inspection and harmonize it with the CPAB inspection process.

The 14 Committee members spent more than 44 person/days carrying out their duties, not counting the time needed to review the files and prepare meetings. This year, the Committee was made up of members from the Montreal, Quebec City, Estrie and Mauricie regions. Given the constant evolution of specialization among practitioners, the Committee welcomed new members practicing in various fields.

REVIEW

Committee

Committee members

Benoît Boivin, FCA
Danielle Boucher
Paul Dumas, CA
André Lafond, CA
Michel Perreault
Jean-Marie Pomerleau, CA,
CA•IFA
Benjamin Teitelbaum

Claudette Roberge, CA
Secretary

Daniel Rocheleau, CA
Chair



The Review Committee is established under section 123.3 of the *Professional Code*. Its function is to give to a plaintiff, upon request, an opinion regarding the decision of the Syndic or assistant syndic not to lodge a complaint before the Committee on Discipline following an inquiry involving a member of the Ordre des comptables agréés du Québec. The Review Committee sits in divisions of three persons.

In 2003-2004, the Committee received 11 applications to review the decision of the Syndic or assistant syndic. It issued 11 opinions, including three relating to cases from the previous year. Two opinions are pending and one case remains to be processed.

The Committee upheld the decision of the Syndic or assistant syndic not to lodge a complaint in ten cases, and asked the Syndic or assistant syndic to complete their inquiry in another case.

The Review Committee issued all its opinions within the prescribed 90-day timeframe.

The Committee held a plenary meeting to discuss various topics pertaining to the procedure followed.

Summary report of the Review Committee

	2003-2004	2002-2003
Applications received	11	8
Opinions issued	11	6
Upholding of the Syndic's decision	10	5
Inquiry to be completed	1	1

Daniel Rocheleau, CA
Chair

STAFF of the Ordre

MANAGEMENT COMMITTEE

Ginette Lussier-Price, FCA
André Richard, MBA
Evelyn Paquin, CA
Marie-France Langlois, CA
Daniel McMahon, FCA
Christiane Brizard, lawyer

Daniel Benard, CA
Christine Montamat, MBA, CA
Diane Messier-Marcotte, CA
Martine Picard, CA
Andrée Daoust, CA



EXECUTIVE OFFICE

President and CEO
Daniel McMahon, FCA
Executive Secretary
Laurence Hurtubise
Assistant Executive Secretary
Manon Vandal

EXTERNAL AFFAIRS AND COMMUNICATIONS

Director
Position vacant
Communications Manager
Sébastien Langevin

LEGAL AFFAIRS / RECORDS

Director
Christiane Brizard, lawyer
Assistant to the Director
Sophie Dallaire, lawyer
Paralegal Administrative Assistant
Constance Jalette
Secretary to the Committee on Discipline, the Committee for the Arbitration of Members' Accounts and the Review Committee
Claudette Roberge

STRATEGIC DEVELOPMENT AND RESEARCH

Director
Christine Montamat, MBA, CA
Administrative Assistant
Suzanne Racette

SYNDIC

Syndic
Ginette Lussier-Price, FCA
Assistant Syndics
Guy Breton, FCA
André Coupal, FCA
Paralegal Administrative Assistant
Thérèse Coutu

PROFESSIONAL ENVIRONMENT AND ADMINISTRATION

Vice-President
Evelyn Paquin, CA

ADMINISTRATION AND FINANCE

Controller
Marie-France Langlois, CA
Administrative Assistant
Renée Lortie
Controller's Assistant
Joanne Legendre
Accounting Technician
Andrée-Anne Meunier
Clerk, Accounting
Alain Colpron
Clerks, Membership Roll
Rena Fournier
Carole Pharand
Coordinator, Collection of Annual Fees
Diane Paquette
Coordinator, Administration and Finance
Loraine Young
Shipping Clerks
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Receptionist
Rachel Bigras
Office Clerk
Diane Michelin

INSPECTION AND PROFESSIONAL PRACTICE

Director
Martine Picard, CA
Administrative Assistant
Position vacant
Professional Inspectors
Nathalie Brient, CA
Chantal Le Rossignol, CA
Operations Officer
Danielle Arcudi
Operations Assistant
Pauline Duquay
Coordinating Assistant, Roll of CA firms
Cornelia Cazan
Project Manager, Professional Practice
Micheline Coderre, CA
Administrative Assistant
Mary Young

PROMOTION AND REGIONAL GROUPS

Manager
Maryse Dumais
Coordinator, Events
Lauraine Ouellette
Administrative Assistant
Carine Chopin

HUMAN RESOURCES AND ADMINISTRATION

Coordinator
Lyne Lemieux, CHRP

INFORMATION SYSTEMS

Assistant director
André Richard, MBA
Manager, Desktop Publishing and Production
Rozane Gratton
Jean-Luc Renaud (ad interim)
Coordinator, Development of Print and Electronic Products
Louise Castonguay
Clerk, Desktop Publishing and Production
Guylaine Thiboutot
Coordinator, Information Technology
Patricia Annesley
Local Network Support Officer
Michel Yafalian
Computer Technician
Eric Pesant

EDUCATION AND PROFESSIONAL DEVELOPMENT

Vice-President
Diane Messier-Marcotte, CA

CONTINUING EDUCATION

Director
Daniel Benard, CA
Career and Development Advisor
Position vacant
Coordinators, Continuing Education
Éric Delisle, CHRP
Liselène Dind, CHRP

Coordinator, Products and Services
Marie-Claude Cardinal
Administrative Assistants,
Coordination of Activities
José Boucher
Jaime Herrera
Administrative Assistants,
Continuing Education
Evelyn Cossette
Manon Dumouchel
Administrative Assistants,
Customer Service
Caroline Drapeau
Diane Lafortune
Administrative Assistant,
Publications
Lyne Gagnon

EDUCATION AND RECRUITMENT

Assistant Director
Andrée Daoust, CA
Coordinator, Candidate Services
Katerine Robitaille
Education and Recruitment
Counsellor
Angélique Malo, CA
Julie Pélouquin, CA (ad interim)
Administrative Assistants
Marie-Josée Hamel
Anne-Marie Marois
Coordinating Assistant, Candidate Roll
Nathalie Boissonneault
Astrid Perreault (ad interim)

REPORTS

of the committees and regional groups

Reports of the Ordre committees and regional groups are available in the full annual report posted on the Ordre's website at www.ocaq.qc.ca.

Committee reports

- CAs in Business and in Industry
- Continuing Education Activities
- Educational Institutions
- Examination
- Exposure Draft Review
- French Terminology
- Government Relations
- Insurance
- Municipal Governments
- Professional Expertise
- Regional groups
- Regulations
- Specialization

Regional group reports

- Abitibi-Témiscamingue
- Eastern Quebec
- Eastern Townships
- Laval, Laurentians, Lanaudière
- Mauricie and Central Quebec
- Montréal
- Montérégie
- Montreal
- Outaouais
- Quebec
- Saguenay-Lac-Saint-Jean